



**MUNICIPALITE DE LEYTRON**

Place de la Maison de Commune  
Case postale 63  
1912 Leytron



CONCOURS DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN  
ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL (*EMS*)  
POUR PERSONNES AGÉES A LEYTRON

RAPPORT DU JURY  
AVRIL 2012

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Leytron, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les services cantonaux des bâtiments et de la santé publique.

### **Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage**

La commune veut mettre à la disposition des personnes âgées un établissement médico-social.

Suite au rapport cantonal de mars 2010, la commission régionale de santé a adressé un courrier disant que 71 nouveaux lits de longs séjours seraient disponibles pour notre région.

Le Conseil Municipal a fait une demande d'attribution de lits EMS à la commission régionale de santé en considérant l'évolution passée de la population de Leytron, sa structure d'âge et en faisant une projection pour les vingt prochaines années.

Sur cette base, les besoins en lits EMS peuvent être estimés à 25 lits en 2010 et à 65 lits en 2030. A noter toutefois qu'en 2015, ce sont 35 lits qui devront être mis à disposition de la population. La commission régionale de santé présidée par M. Jean-Maurice Tornay a préavisé 32 lits (30 lits de long séjour et 2 lits de court séjour) pour l'EMS de Leytron.

Considérant cette situation, le Conseil Municipal a entrepris et obtenu l'accord du Département de la santé pour entamer la procédure visant à la construction de structures adaptées à un EMS dans le respect de la planification cantonale des lits d'EMS.

Ce projet peut être réalisé avec la collaboration du Foyer Sœur Louise Bron à Fully qui assure les services administratifs, de repas et de buanderie.

### **Objectif du concours**

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour le développement des parcelles n° 83, 84 et 85, d'une surface totale de 4'220 m<sup>2</sup>, pour la construction d'un EMS de 32 lits (30 de long séjour + 2 de court séjour) en 1<sup>ère</sup> étape et de 35 autres dans une 2<sup>ème</sup> phase.

### **Genre de concours et procédure**

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

## Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 142 édition 2009, de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003, de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001, de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP) du 11 juin 2003.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

## Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

<b>Président</b>	Olivier Galletti	architecte cantonal SBMA
<b>Membres</b>	Raphaël Berclaz	architecte Sion
	Patrick Aeby	architecte Genève
	Patrice Martinet	président de la Municipalité
	Claudine Michellod	conseillère municipale (en charge commission des affaires sociales)
<b>Suppléants</b>	Serge Ramuz	conseiller municipal (en charge commission des bâtiments)
	Bernard Z'graggen	ingénieur EPF au service de la santé publique
	Laurent Mayoraz	architecte SBMA
<b>Experts</b>	Florian Boisset	ancien directeur EMS Fully
	Yves Morel	directeur EMS Fully
<b>Secrétariat</b>	Le secrétariat est assuré par la Commune de Leytron.	

## Réponses aux questions

Les réponses aux 36 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 20 janvier 2012

## Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service technique de la commune de Leytron. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

### Point 1

Les 29 projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 23 mars 2012, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

### Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

### Point 3

Les projets N° 4 La Grande Maison ; N° 7 Rousseau ; N° 12 Fleur et N° 26 Les Capites Des Mémoires ne respectent pas soit la hauteur maximale de 13m., soit l'altitude maximum de 504.50 msm., soit les distances aux limites ou entre bâtiments. Ces projets sont exclus de la répartition des prix.

Les autres projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales.

### Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Seuls les volumes des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant le classement des projets primés.

## Jugement

Le jury s'est réuni le mercredi 11 et jeudi 12 avril 2012 à la salle de la COOP à Leytron.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets. M. Boisset était accompagné de M. Yves Morel, futur directeur de l'EMS de Leytron.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a) du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité, d'exclure la répartition des prix les projets : N° 4 La Grande Maison ; N° 7 Rousseau ; N° 12 Fleur et N° 26 Les Capites Des Mémoires.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

## **Analyse du site**

Le terrain mis à disposition par la commune de Leytron pour la construction de l'EMS se situe au centre du village, à proximité de l'église et des services communaux. Légèrement incliné en direction du Sud-Est il est limité au Nord-Ouest par la route de Dorman. Le choix de construire l'Ems à cet endroit renforce sa qualité de rue communale réunissant plusieurs bâtiments publics.

Au Sud-Est, au bas du terrain, la parcelle est desservie par une route privée de quartier. L'emplacement choisi se trouve dans une position de transition entre le vieux village à l'Est et la zone de construction de villas plus récentes à l'Ouest. La position du terrain et la volumétrie des bâtiments qui l'entourent permettent des vues intéressantes sur la plaine et les coteaux Sud de la vallée du Rhône.

## **Réflexion sur l'ensemble des projets**

Le jury relève que les 29 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

## **Critères de jugement**

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

## **Concept général**

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

## **Fonctionnalité**

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

## **Qualités architecturales**

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

## **Economie**

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

## Analyse de détail des projets

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 10 projets suivants ont été éliminés :

N° 2	VILLAGE PEOPLE	N° 12	FLEUR
N° 6	MALVOISIE	N° 13	VIVRE
N° 7	ROUSSEAU	N° 23	CROCUS
N° 9	TOI ET NOUS	N° 25	LA ROSABLANCHE
N° 11	PAPILLON	N° 29	VIE GNOBLE

### 2<sup>ème</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, aux différents éléments qui le structure ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 11 projets suivants ont été éliminés :

N° 1	HOME SWEET HOME A
N° 4	LA GRANDE MAISON
N° 14	SCINTILLATION
N° 15	U DZETE DE LAÏTRON

N° 16	REGARDS CROISES
N° 19	HOME SWEET HOME B
N° 20	DIAGONALE
N° 22	GINETTE
N° 24	TINTIN
N° 26	LES CAPITES DES MEMOIRES
N° 27	COCOON A

### 3<sup>ème</sup> Tour

Pour le troisième tour, le jury a analysé de façon détaillée les questions d'expression architecturale, de fonctionnement et d'économie.

Les 4 projets suivants ont été éliminés :

N° 3	LA KABANE
N° 17	LE JARDIN D'ARDEVE
N° 21	ORLAÏA
N° 28	COCOON B

### Tour de contrôle

A l'issue de ce troisième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever :

- du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> tour le projet N° 15 U DZETE DE LAÏTRON
- du 3<sup>ème</sup> tour au niveau des projets primés le projet N° 17 LE JARDIN D'ARDEVE.

En ce qui concerne les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

## Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 70'000.— pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les prix de la manière suivante :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 <sup>er</sup> prix	8	ANTICLINAL	Fr 22'000.—
2 <sup>ème</sup> prix	10	PETIT JEAN JEAN	Fr 18'000.—
3 <sup>ème</sup> prix	18	MANON DES SOURCES	Fr 12'000.—
4 <sup>ème</sup> prix	17	LE JARDIN D'ARDEVE	Fr 10'000.—
5 <sup>ème</sup> prix	5	YVETTE	Fr 8'000.—

## Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 8 'ANTICLINAL'** la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage. Dans son développement il devra intégrer les exigences légales et techniques, dues au respect des normes énergétiques et parasismiques en vigueur.

La seconde étape proposée en surélévation du volume ainsi qu'en agrandissement du bras sud est devra faire l'objet d'une réflexion plus poussée en collaboration avec le M.O.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003). Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

## APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

## Exposition

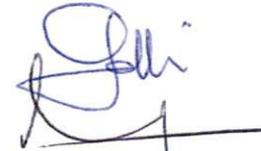
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mardi 24 avril 2012, à 18 h, à la salle de la Coop (à l'étage) à Leytron.

Les projets seront exposés à la salle de la Coop à Leytron du 24 avril au 3 mai 2012, de 18 h à 20 h.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet N° 8 "Anticlinal", et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation,

Leytron, le 12 avril 2012

Olivier Galletti



Raphaël Berclaz



Patrick Aeby



Patrice Martinet



Claudine Michellod



Serge Ramuz



Bernard Z'graggen

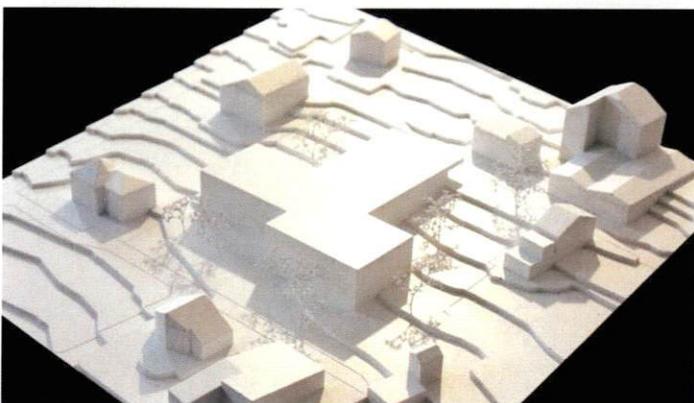
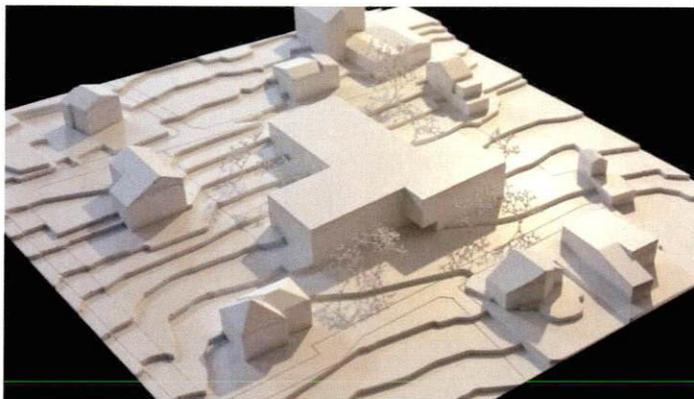


Laurent Mayoraz



Florian Boisset



**Auteur****Cheseaux Rey Sàrl,  
1971 Grimisuat****Collaborateurs**Olivier Cheseaux  
Alexandre Rey  
Sébastien Vitre  
Emmanuel Crettaz  
Pedro Bajo Hernandez  
Vanessa Reynard**1<sup>er</sup> prix****Projet N° 8****Frs 22'000.—****Anticlinal****Anticlinal**

Le volume en T disposé au centre de la parcelle définit trois espaces extérieurs distincts de grande qualité et clairement définis :

- Au nord-est, l'espace d'accueil et d'entrée de l'EMS orienté vers le centre du village.
- Au nord-ouest, une zone de parking et le jardin thérapeutique de l'EMS.
- Au sud-ouest, une zone de parking et un dégagement menant à l'entrée du foyer de jour.

La volumétrie proposée se caractérise par un bas gabarit qui n'émerge que d'un seul niveau sur la route de Dorman. Cette proposition claire et cohérente permet l'intégration en douceur d'un volume important dans le tissu de petites maisons individuelles environnant. L'attention portée à la définition de la volumétrie et des espaces extérieurs est le gage d'une intégration réussie de cet important programme public dans la morphologie du village ainsi que dans sa vie sociale.

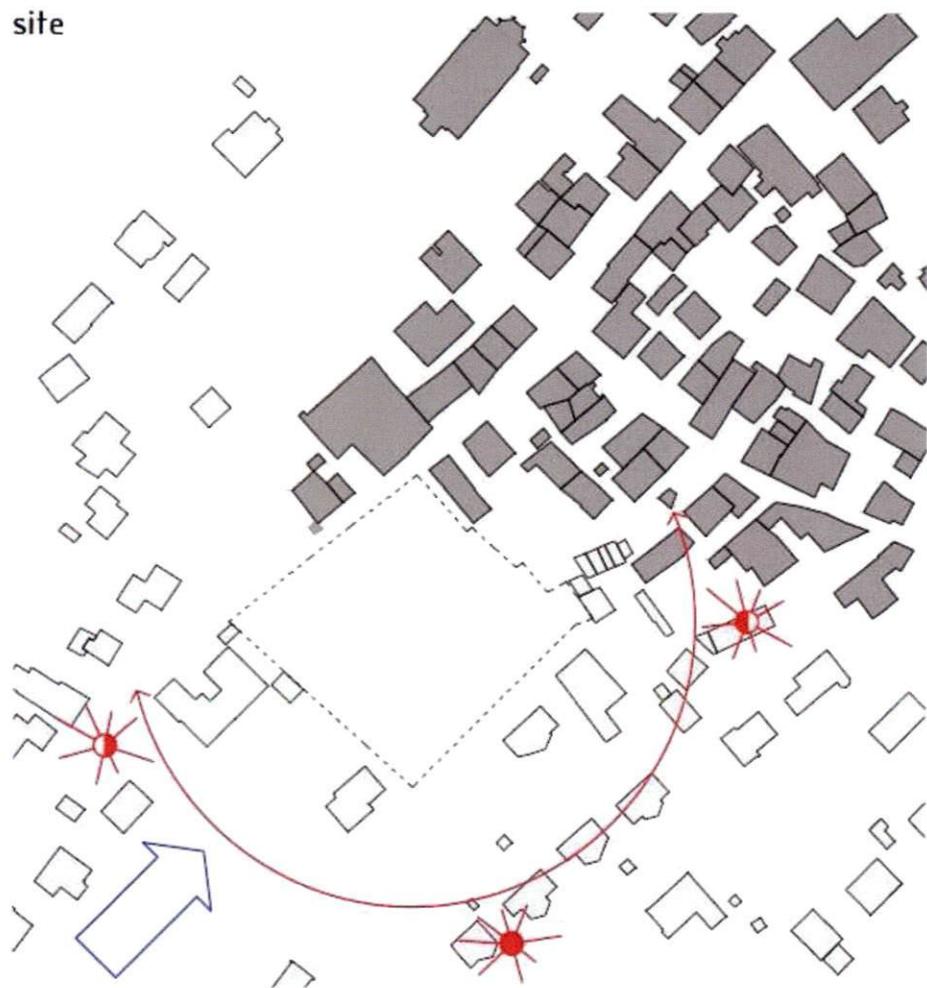
L'ingénieuse organisation de la coupe dissocie le volume bâti en deux corps. Un bras nord, doté d'une généreuse hauteur d'étage, abrite les espaces communs de l'EMS. Un bras sud reçoit sur trois niveaux le solde du programme de l'EMS ainsi que le foyer de jour et l'appartement. Les deux unités de vie de l'EMS occupent les deux niveaux supérieurs du bras sud, décalées d'un demi-niveau par rapport au bras nord. Elles permettent des transitions douces vers les espaces communs de l'EMS. Le plan des unités de vie est intéressant, offrant un regard aussi bien sur les dégagements sur la plaine qu'en amont sur les perspectives des sommets. La disposition du foyer de jour à l'étage inférieur du bras sud et doté d'une entrée autonome est adéquate et permet un fonctionnement distinct de celui de l'EMS.

La seconde étape proposée en surélévation du volume ainsi qu'en agrandissement du bras sud-est devra faire l'objet d'une réflexion plus poussée en collaboration avec le M.O.

Le cube du projet et par conséquent son coût, se trouvent dans la moyenne inférieure des projets présentés. La mise en forme du programme laisse augurer d'une exploitation rationnelle.



site

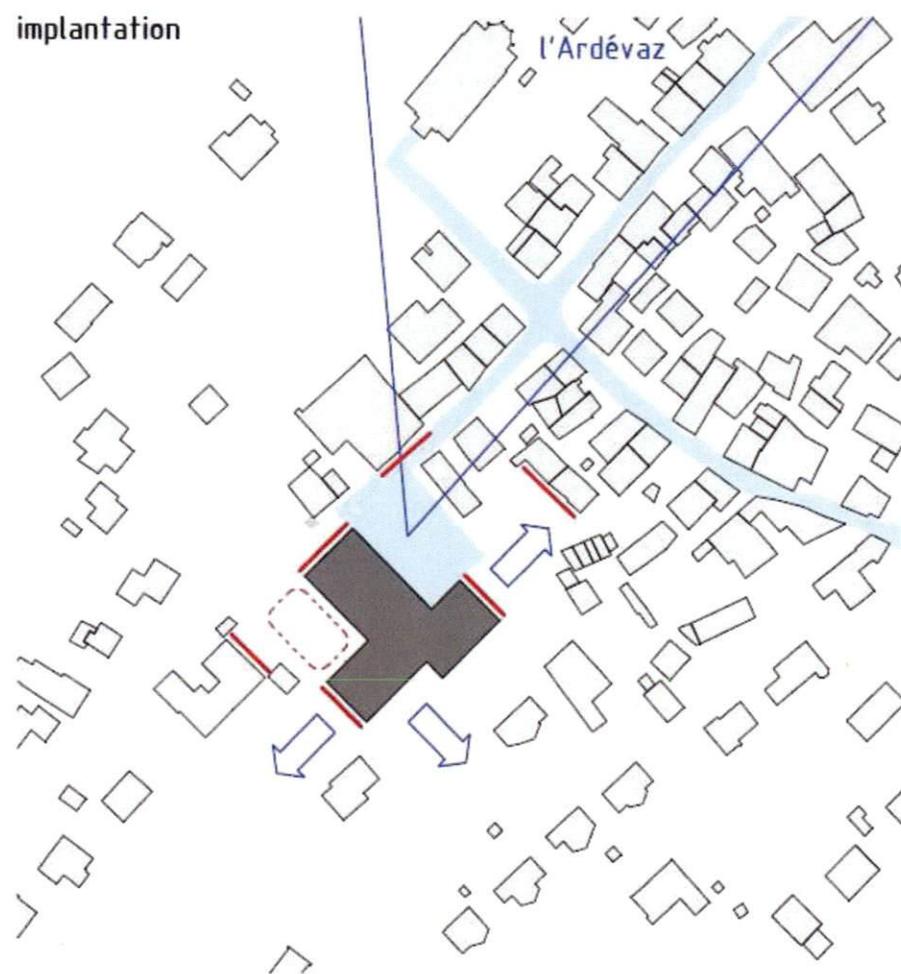


-  périmètre
-  vent de vallée / bise
-  ensoleillement

Le site proposé pour la construction d'un établissement médico-social se trouve à la limite entre le centre du village et la zone résidentielle. Cette parcelle se caractérise par une topographie à pente moyenne nord-sud. (environ 24 %).

La situation est idéale car en relation directe avec le centre du village. Il jouit d'un ensoleillement optimal durant toute l'année. Cependant, un fort vent de vallée souffle chaque après-midi « d'ouest en est » de mars à novembre.

implantation



-  vue
-  dégagements
-  jardin sécurisé

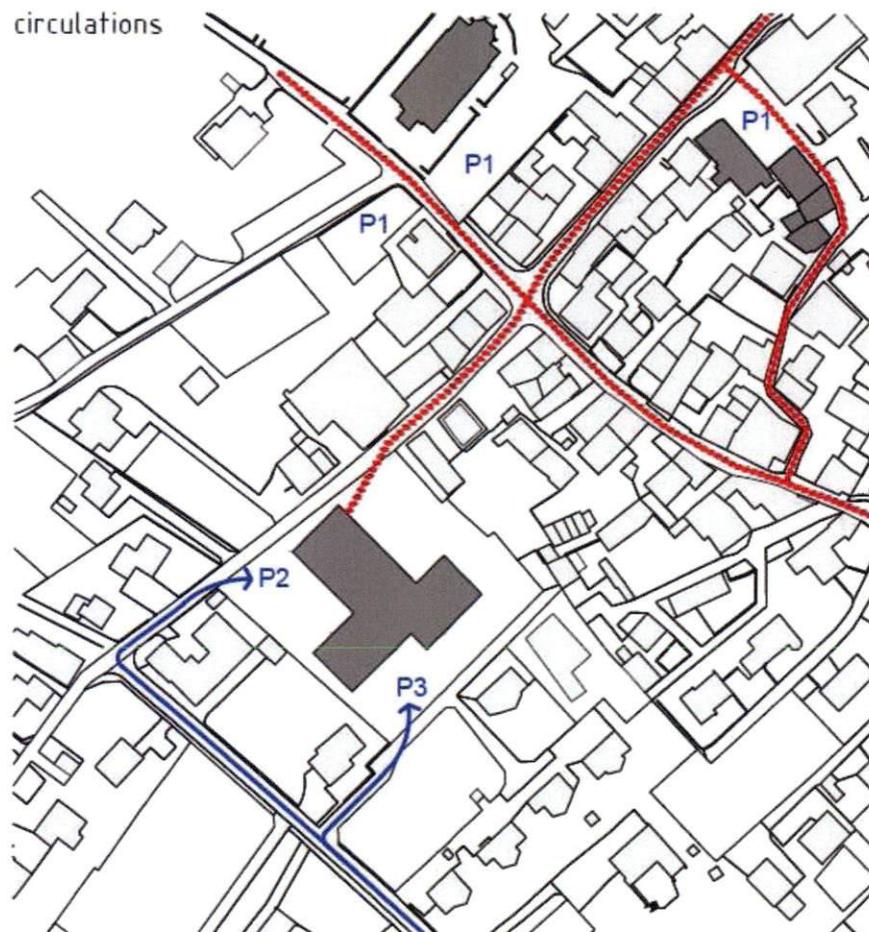
L'implantation d'un volume articulé découle de l'analyse des nuisances, de l'environnement construit, de l'ensoleillement ainsi que des perspectives propres à ce lieu. Au nord l'Ardévaz qui domine le village de Leytron, à l'est le vieux village, au sud les montagnes ainsi que le village typique d'Isérables, à l'ouest la vallée du Rhône, le soleil couchant.

Le volume découpé, articulé, offre un faible rapport volumétrique avec les limites (route nord, est et ouest) La longueur des façades est "cassée" afin de rechercher l'échelle du bâti existant.

De par un bâtiment déployé les espaces extérieurs sont qualifiés en relation avec l'affectation désirée et la topographie. Au nord le complexe se connecte avec la rue, le parking du home, l'esplanade d'entrée.

L'espace fédératif extérieur se veut la prolongation des ruelles du vieux village en direction de l'église au nord, la vie sociale à l'est et au sud. L'entrée du home pour personnes âgées vient se poser sur cet espace de rencontre. Sa terrasse s'ouvre vers le sud en relation avec un jardin arborisé, le tout protégé du vent de vallée par le nouveau bâtiment.

Au sud on entre dans le foyer de jour, l'appartement ou le cabinet médical. A l'est on découvre le jardin arborisé et sa promenade, à l'ouest le jardin thérapeutique et sa promenade « surveillée ».



- P1 parkings publiques
- P2 parking EMS
- P3 parking foyer de jour, personnel

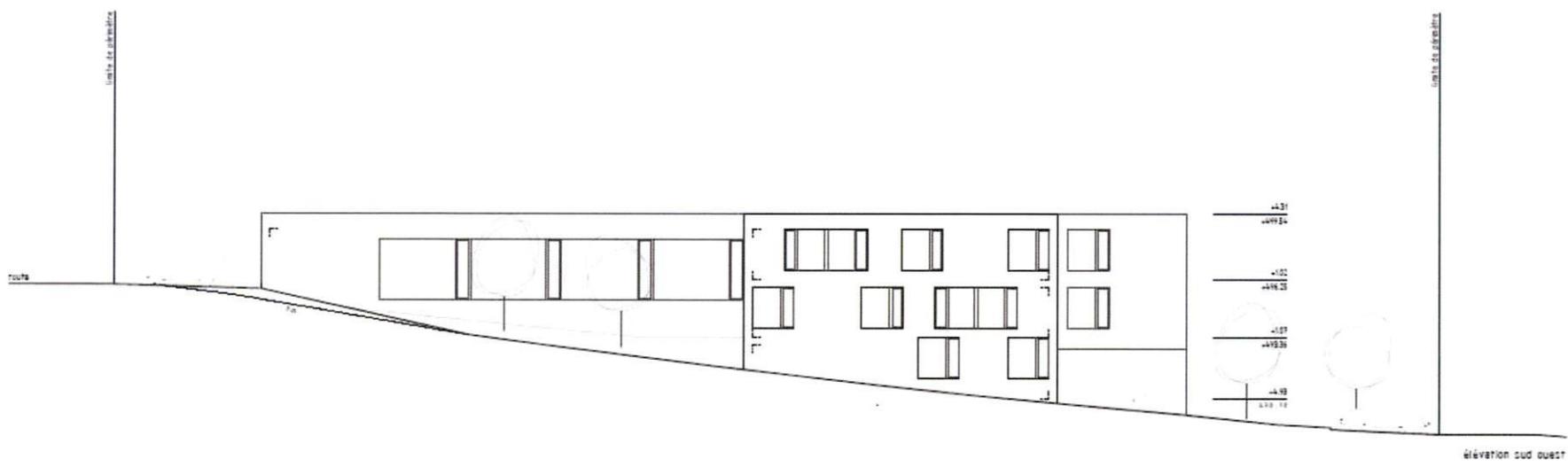
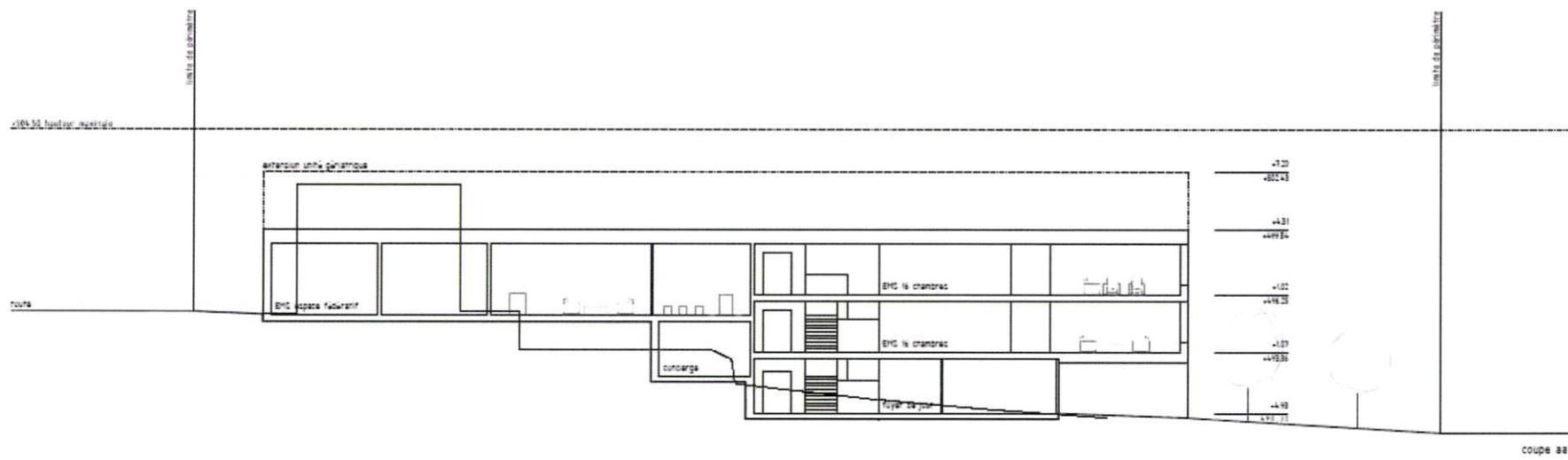
Par son entrée, sa position dans le site, le bâtiment requalifie les circulations, carrossables et piétonnes. Un accès piétons par le vieux village vers le nouveau home pour personnes âgées est privilégié. Au nord et à l'est les parkings communaux existants de l'église ainsi que de la maison communale permettent un parcage supplémentaire en cas de manifestation.

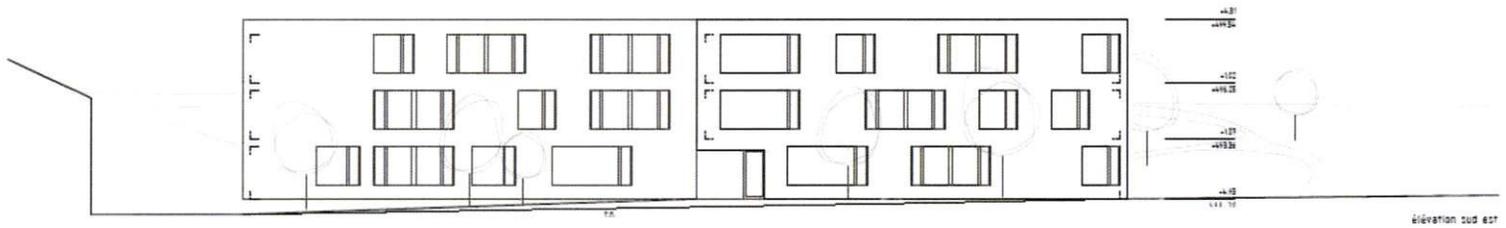
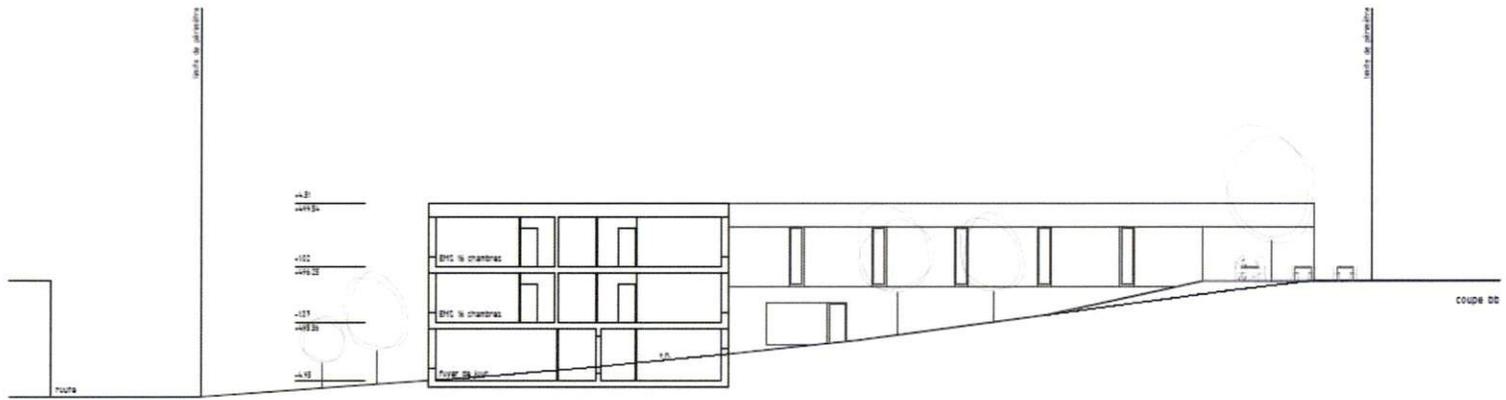
Au sud, en relation directe avec la route cantonale et l'autoroute, le parking du foyer de jour et celui du home permettent un accès direct et rapide sans passer dans le centre du village.



La topographie est exploitée et maintenue dans son état existant. En partie haute on trouve le home pour personnes âgées, en partie basse le foyer de jour. Entre ces deux fonctions se glisse l'espace des deux unités gériatriques de 16 chambres.

La valeur U de l'enveloppe thermique du bâtiment ainsi que sa ventilation contrôlée permettront d'obtenir le label MINERGIE pour l'ensemble du bâtiment.





Concours de projets pour la construction d'un établissement médico-social pour personnes âgées à Leytron

ANTICLINAL

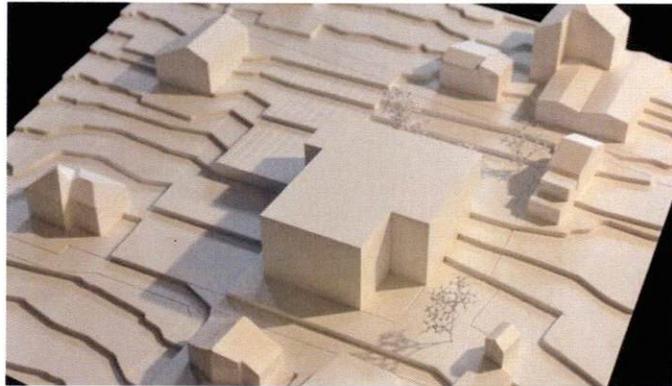


конструкция не подлежит доверу в соответствии с требованиями законодательства Российской Федерации

ANTICLINAL

**Auteur** Suter et Sauthier Architectes SA,  
1950 Sion

**Collaborateurs** Christian Suter  
Raphaël Sauthier  
Bastien Colliard  
Susana Souto  
Sylvie Delalay



**2<sup>ème</sup> prix**

**Projet N° 10**

**Frs 18'000.—**

**Petit Jean Jean**

## **Petit Jean Jean**

Le projet propose un volume compact implanté au centre de la parcelle.

Le jardin thérapeutique-terrasse, centre de la composition, est relié au village par une rampe extérieure. La distance entre la rue et le bâtiment, ainsi que la différence de niveau, en font un espace très intimiste mais mettant un peu trop les pensionnaires à l'abri de l'animation du village.

Les accès EMS + foyer de jour sont situés au rez inférieur, ce qui permet une gestion administrative optimale. Cependant cette proposition induit un développement du programme de l'EMS sur 4 niveaux. La distinction faite entre le foyer de jour et l'EMS est appréciée. Le plan des unités de vie propose des espaces de jour de plusieurs tailles et bénéficiant de plusieurs orientations, permettant ainsi des appropriations différenciées. Les chambres sont situées en périphérie des espaces de service qui eux, sont localisés rationnellement au centre du plan.

L'organisation du parking situé au sud-ouest du bâtiment génère une place importante dont le traitement n'est pas convaincant.

L'extension de la 2<sup>ème</sup> étape du côté ouest pourra se faire sans grandes nuisances par rapport au bâtiment existant, cependant la nouvelle façade de 10m. de haut générera une ombre portée sur le jardin thérapeutique qui en réduira l'attractivité.

Le cube du projet et par conséquent son coût, se trouvent dans la moyenne inférieure des projets présentés. La mise en forme du programme laisse augurer d'une exploitation rationnelle.

### **Le site**

Le site choisi par la commune de Leytron pour la construction d'un nouvel EMS se trouve en bordure du centre du village, à proximité de l'église et de la maison communale. Il est bordé au nord-ouest par une route desservant directement les activités du village. Une deuxième route se trouve au sud-est. Celle-ci distribue les circulations pour les parcelles attenantes, principalement des villas.

Le terrain en pente impose la construction d'un bâtiment capable de s'insérer de manière douce dans ce site. Cette caractéristique implique un projet devant se développer sur deux niveaux liés au terrain, avec un rez inférieur et un rez supérieur.

Le dégagement visuel est très important sur toutes les orientations du site. Le dégagement majeur ainsi que la vue principale se situe dans la diagonale du terrain côté sud avec un magnifique panorama sur la vallée du Rhône.

### **Le projet**

Le projet se doit d'intégrer les caractéristiques du site avec les enjeux du programme dédié à la construction du nouvel EMS. Par sa situation en bordure du centre du village, la première volonté du projet consiste par la mise en relation de la zone de vie de l'EMS avec l'activité du village.

L'espace extérieur avec son jardin thérapeutique est imaginé sur la partie haute du terrain en lien direct avec la route communale située au nord. Cet espace extérieur crée une relation indispensable entre le village et l'EMS. Il agit comme espace fédérateur entre ces deux lieux de vie. Il permet également un accès piéton à l'EMS par le haut de la parcelle.

L'accès principal est quant à lui imaginé par la route située côté sud.

La situation ainsi que la pente du terrain induisent la construction d'un bâtiment compact se développant sur quatre niveaux. Les deux étages liés au terrain réunissent les espaces communs et les zones de service. Les deux étages supérieurs sont quant à eux réservés aux chambres et aux locaux s'y rapportant.

### **Implantation**

L'implantation du bâtiment sur la parcelle doit tenir compte de deux éléments principaux. D'une part, l'analyse du site démontre que l'espace extérieur de vie (jardin thérapeutique) se doit de prendre place sur la partie haute du terrain en lien avec la route du village. D'autre part, le projet d'implantation doit intégrer une extension future de l'EMS, extension qui doublera la capacité d'accueil passant de 32 lits à 65 lits.

Tenant compte de ces éléments, l'implantation propose que le nouvel EMS prenne place dans l'angle sud-est de la parcelle. Ce choix permet de subdiviser le terrain selon quatre espaces distincts donnant ainsi une fonction précise et différente à chacun de ceux-ci.

Au sud-est se trouve le nouvel EMS, avec l'accès principal et les véhicules à l'angle sud-ouest. L'espace de vie de l'EMS se développe au nord côté village. Le dernier espace de réserve accueillera l'extension future de l'EMS.

### **Forme et volumétrie**

La forme générale du projet est étudiée afin de générer des relations avec les bâtiments voisins ainsi qu'avec le centre du village situé à proximité. La volumétrie découpée amène des façades de dimensions propres à l'échelle du site. Les multiples facettes du projet permettent de créer un lien entre les volumétries des bâtiments villageois. Elles donnent également l'avantage d'amener un maximum de lumière à l'intérieur du bâtiment. Cette volumétrie compacte minimise l'emprise au sol du nouvel EMS donnant ainsi la place nécessaire pour les espaces extérieurs, aspect très important pour un tel projet.

La forme et la volumétrie prolonge le bâtiment au niveau du rez inférieur sur la largeur de la parcelle. Cet élément est créé pour répondre à deux besoins. Il permet d'une part de structurer les espaces extérieurs en définissant clairement une place haute et une place inférieure, places ayant des fonctions bien différentes.

Au moment de l'extension du bâtiment, il agira comme un socle pour cette nouvelle construction, ce qui permettra de minimiser les nuisances au moment des travaux futurs.

### **Programme**

Le programme se répartit en fonction des étages imaginés par l'analyse du site. Le foyer de jour occupe le rez inférieur au niveau de la place d'entrée principale. Un espace extérieur réservé à celui-ci prend place au sud-est en prolongement de la zone de vie. L'espace commun à l'EMS se trouve au rez supérieur avec son jardin thérapeutique mettant en relation l'activité du village à celle de l'EMS.

Les extensions demandées du foyer de jour et de l'EMS se développent de manière indépendante. La première se situe au sud-est dans l'angle du bâtiment, la seconde se concentre au nord-ouest de la parcelle. Cette solution amène la possibilité de réaliser ces extensions de manière indépendante et décalée dans le temps l'une par rapport à l'autre.

Le cabinet médical est imaginé au même niveau que l'espace de vie de l'EMS, permettant ainsi une liaison simple et efficace entre celui-ci et les résidents de l'EMS. L'accès au cabinet médical pour les personnes du village se fait au travers du jardin thérapeutique.

Les deux étages supérieurs sont occupés par les unités de vie et les chambres.

### **Matérialité**

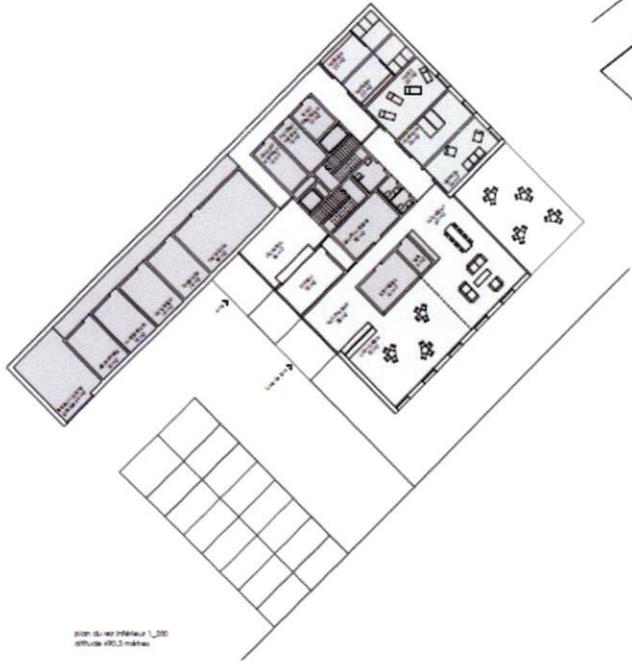
La nouvelle construction cherche à s'insérer dans le bâti existant. La matérialité des façades s'inspire des bâtiments avoisinants par la mise en place d'un crépi gros grain. Les ouvertures généreuses de formes verticales créent le lien entre l'intérieur et l'extérieur donnant ainsi aux résidents une vision de tous les plans du paysage. La toiture plate sera végétalisée pour maintenir et renforcer l'aspect naturel du lieu.



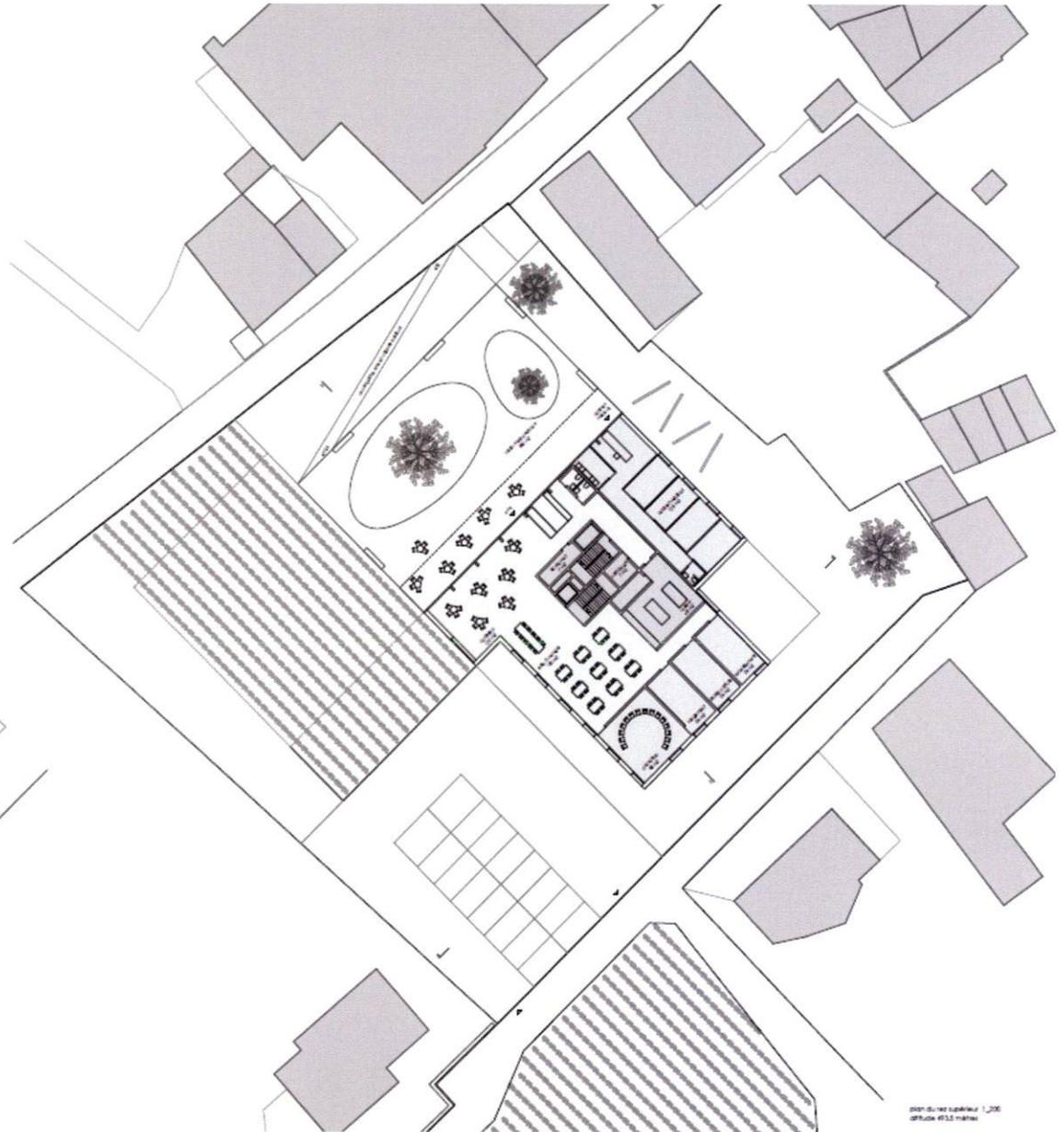
concours d'architecture pour la construction d'un 'ems' leytan  
**'petit jean jean'**



plan des étages 1\_200  
diffuse étage 1 : 427 mètres  
diffuse étage 2 : 538,2 mètres



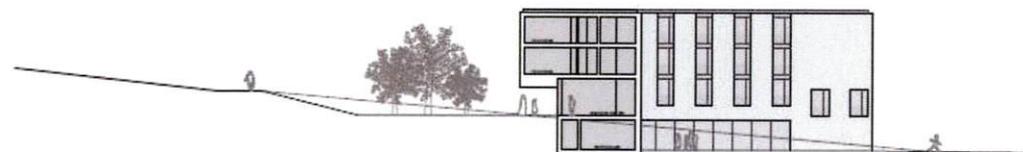
plan du rez de chaussée 1\_200  
diffuse #13,2 mètres



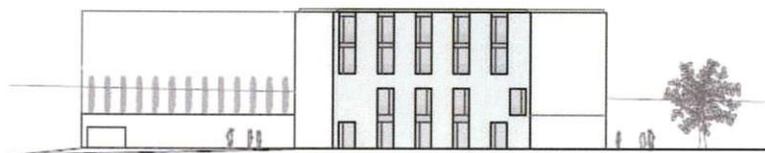
plan du rez de chaussée 1\_200  
diffuse #73,2 mètres

concours d'architecture pour la construction d'un 'ems' leytron

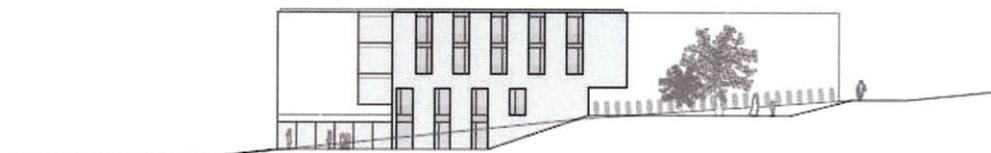
# 'petit jean jean'



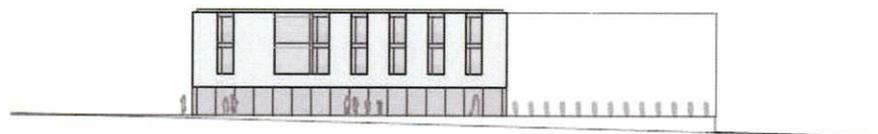
facade sud-ouest 1/200



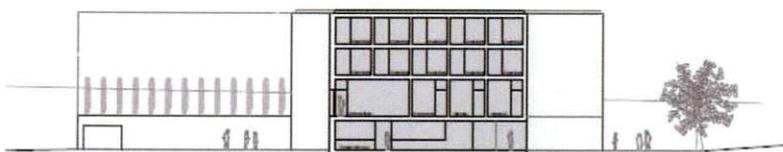
facade sud-est 1/200



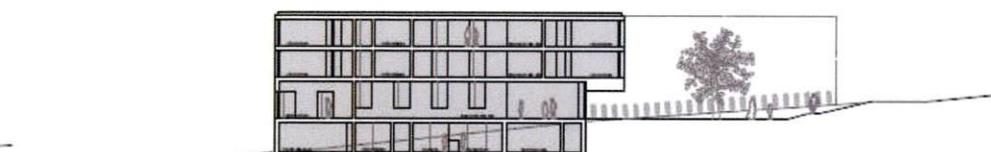
facade nord-est 1/200



facade nord-ouest 1/200

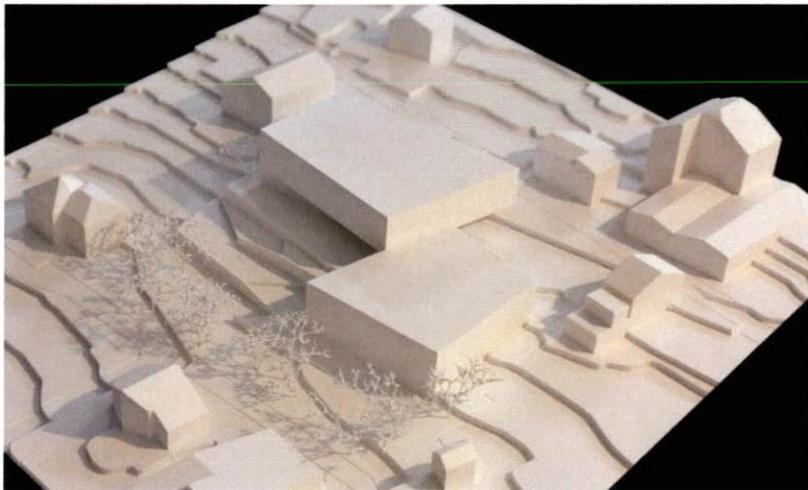


coupe transversale est 1/200



facade longitudinale est 1/200

**Auteur** Jonathan Michellod, 1912 Leytron  
et Hugues Michaud, 1936 Verbier



**3<sup>ème</sup> prix**  
**Projet N° 18**

**Frs 12'000.—**  
**Manon des sources**

### **Manon des sources**

Le projet se présente comme deux volumes adjacents et décalés. Leur disposition dans le site définit deux espaces extérieurs majeurs :

- une place d'accueil au nord-est en relation avec le centre du village,
- un jardin en terrasse au sud-ouest.

Un passage extérieur couvert dissocie au rez-de-chaussée les deux volumes et mène à une terrasse extérieure semi-couverte.

La proposition volumétrique est intéressante, mais le dispositif spatial des entrées semble trop complexe pour ce programme et ce site localisé au cœur d'une zone caractérisée par les volumes simples des maisons familiales qui le composent.

La qualité des espaces extérieurs, clairement définis par l'implantation des volumes, est discutable. La place d'entrée est perturbée par des places de parc et le jardin en terrasse semble trop « construit » et peu propice à un usage par les pensionnaires de l'EMS peu mobiles.

Le programme de l'EMS, logé dans le volume disposé à l'ouest, est réparti entre le rez-de-chaussée qui abrite les espaces communs et les deux étages supérieurs qui reçoivent les unités de vie. Le plan d'étage des unités est fonctionnel mais les circulations et dégagements ne proposent pas de grandes qualités spatiales.

Le foyer de jour et l'appartement sont disposés dans le volume est. La position de l'entrée du foyer de jour, adjacente à celle de l'EMS, est jugée peu propice à un fonctionnement indépendant. L'organisation du foyer de jour sur deux niveaux n'est pas fonctionnelle.

L'extension proposée en toiture du volume est génératrice de nuisance et ne respecte pas les distances aux limites.

Le cube de la construction et par conséquent son coût, sont supérieures à la moyenne des projets présentés.

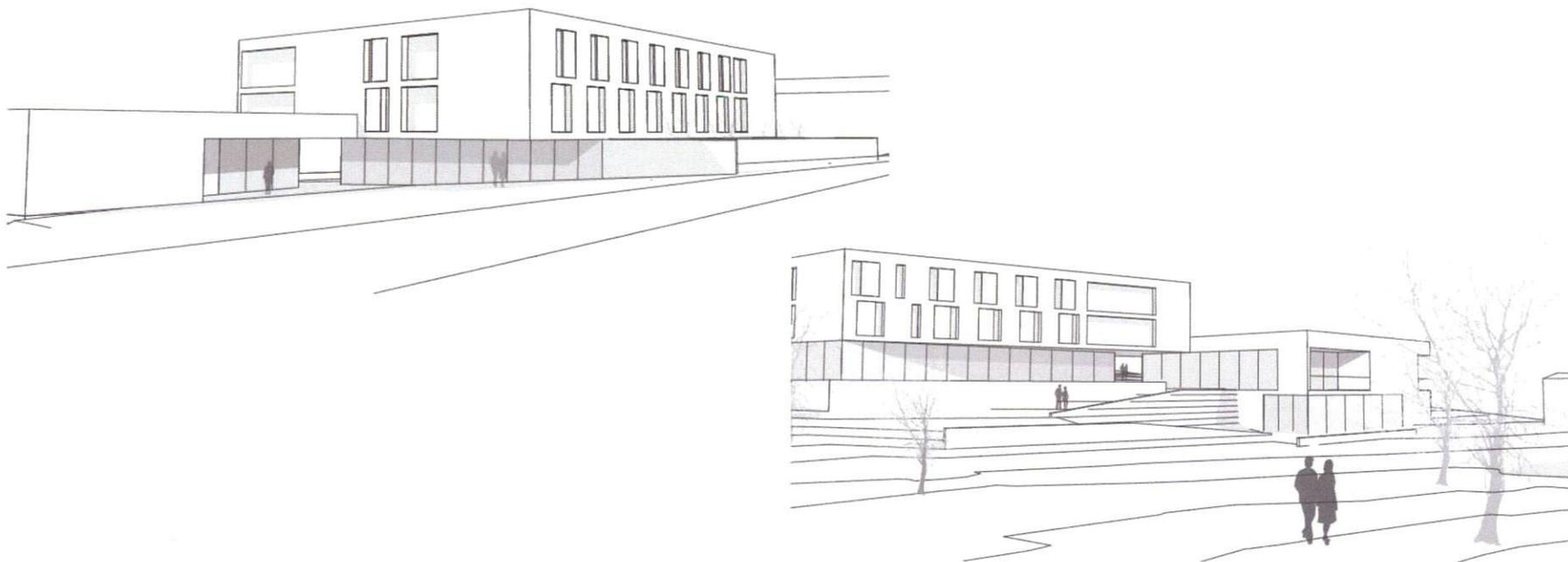
## Manon des sources

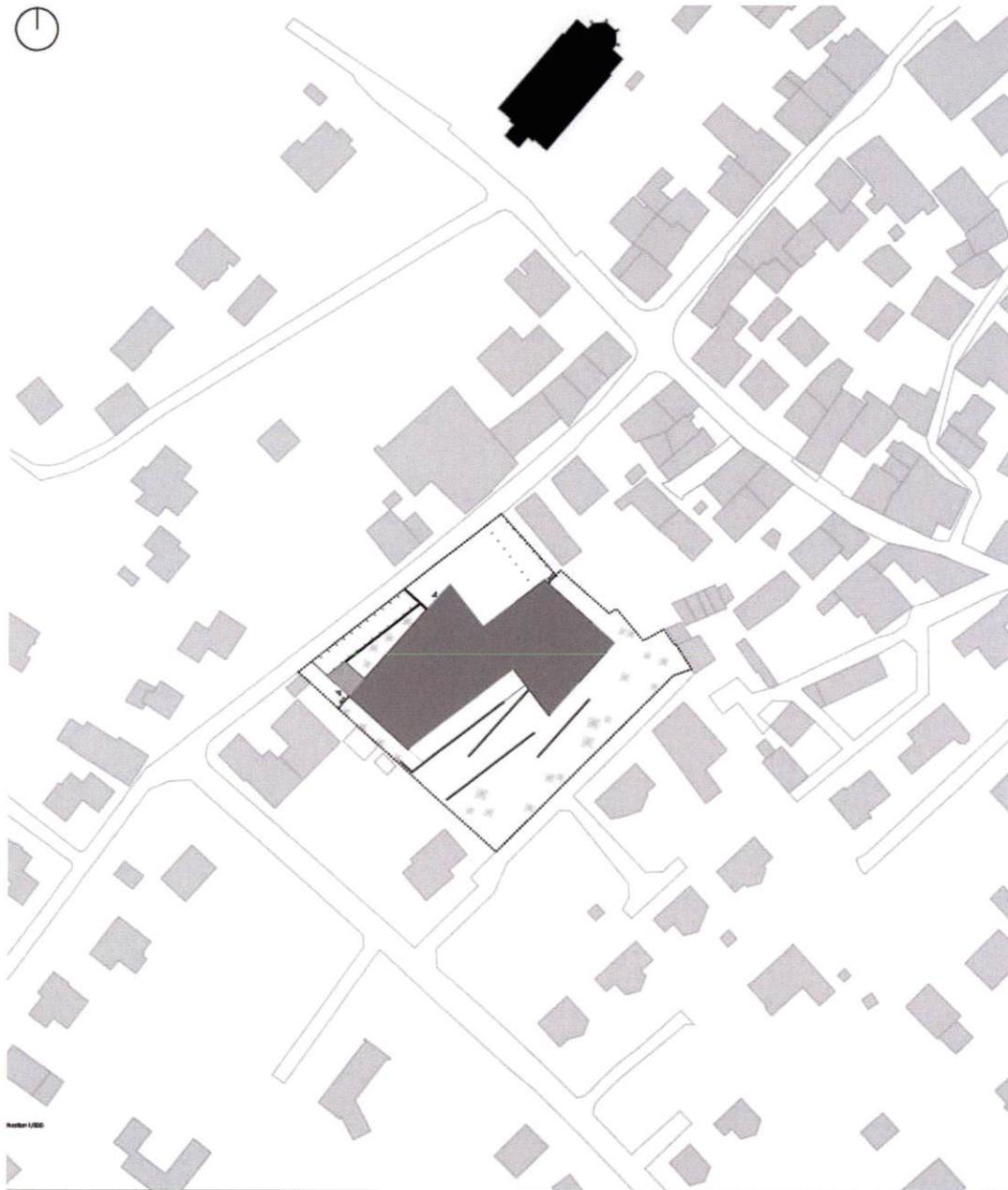
Le bâtiment s'implante au nord de la parcelle, offrant ainsi un jardin et des espaces verts ensoleillés. La géométrie proposée s'intègre dans le tissu bâti et définit deux zones distinctes.

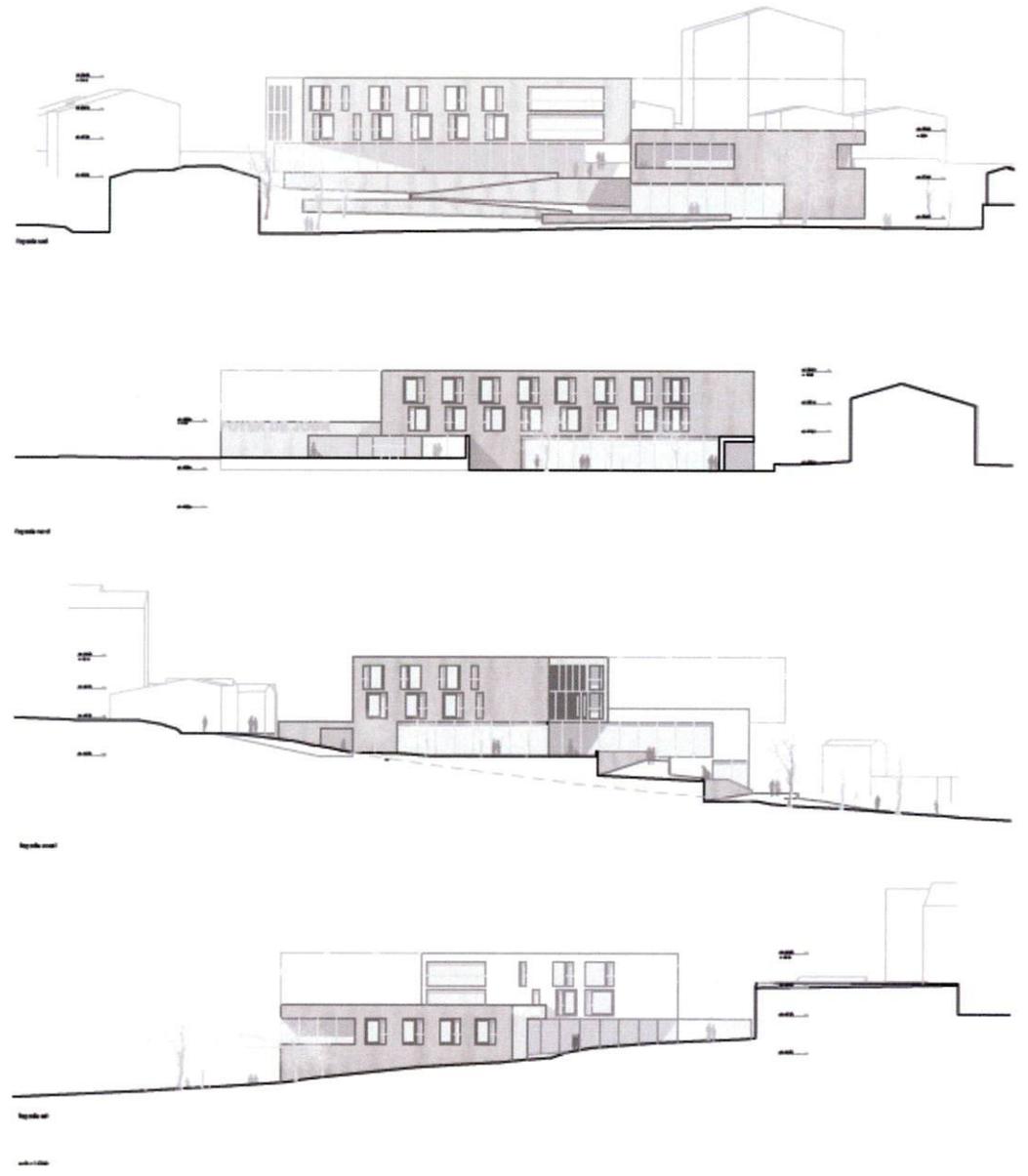
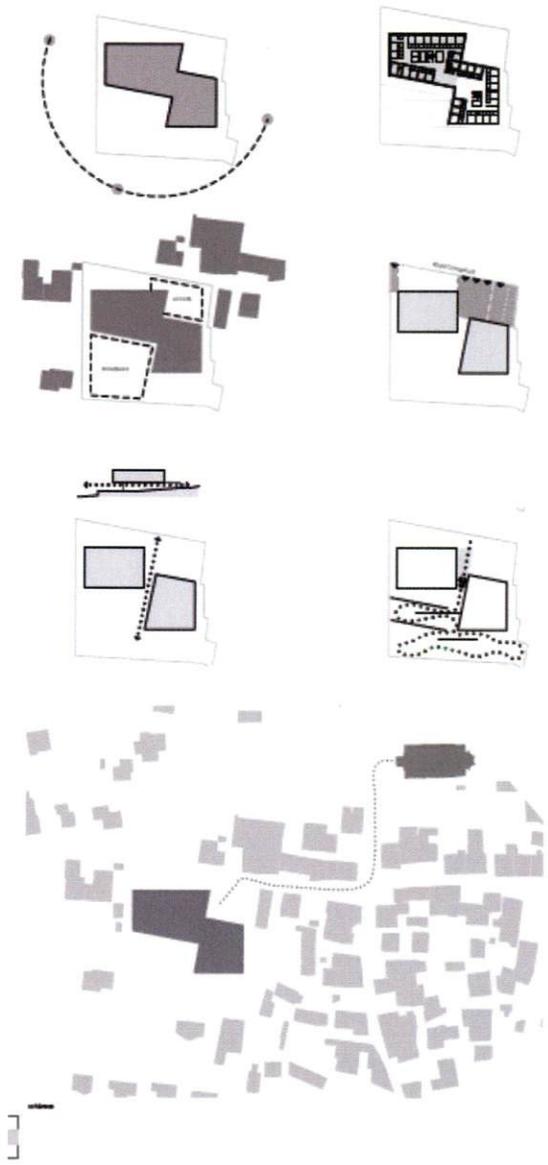
Une zone d'accueil en lien avec le centre du village et une zone s'ouvrant sur les espaces verts. Dans un souci d'interaction, le projet propose une relation visuelle et un accès depuis la route communale au nord, l'entrée, la terrasse ainsi que le jardin. Ceci favorise la proximité entre les pensionnaires et les villageois.

Au sud, la redéfinition du terrain sous forme de rampes douces offre une promenade agréable entre le haut et le bas de la parcelle. Dans sa matérialité en béton bouchardé teinté dans la masse, le projet dialogue étroitement avec le contexte minéral du site souligné par la proximité de l'Ardévez.

L'extension future viendra compléter le volume du foyer de jour sur deux niveaux. La géométrie proposée permet de lier aisément, par les zones communes, la construction à venir aux unités existantes. Le tout s'intègre harmonieusement avec la volumétrie projetée.



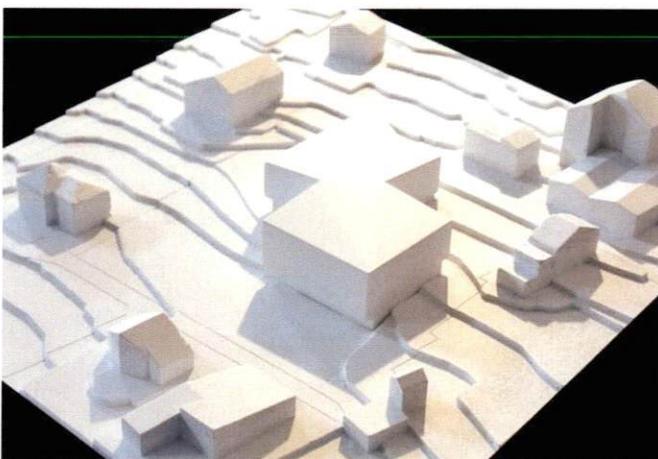
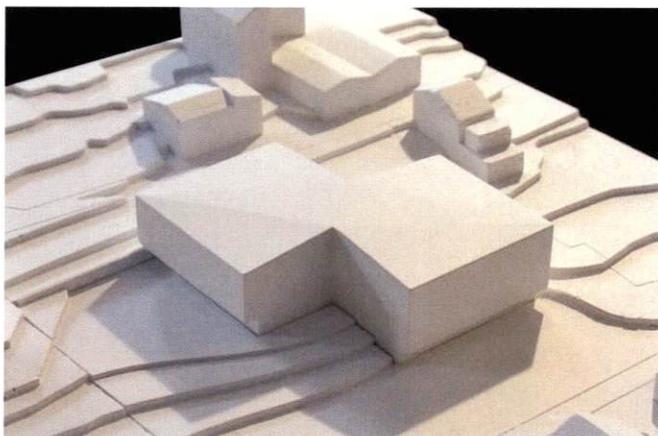






**Auteur** **Dias-Cottet Architectes Sàrl,  
1009 Pully**

**Collaborateurs** Tiago Dias  
Stéphane Cottet



## **Le jardin d'Ardève**

Deux volumes cubiques, soudés sur l'angle, composent la proposition. Ils définissent en première étape deux espaces extérieurs principaux :

- Une place d'entrée au nord/est.
- Un jardin au sud/ouest.

En deuxième étape, un troisième volume vient compléter le dispositif. Sa position peine à convaincre, le principe volumétrique proposé en première étape perdant de sa clarté. L'extension occupant la partie sud/ouest du site, deux jardins subsistent, l'un au nord/ouest, l'autre au sud/est.

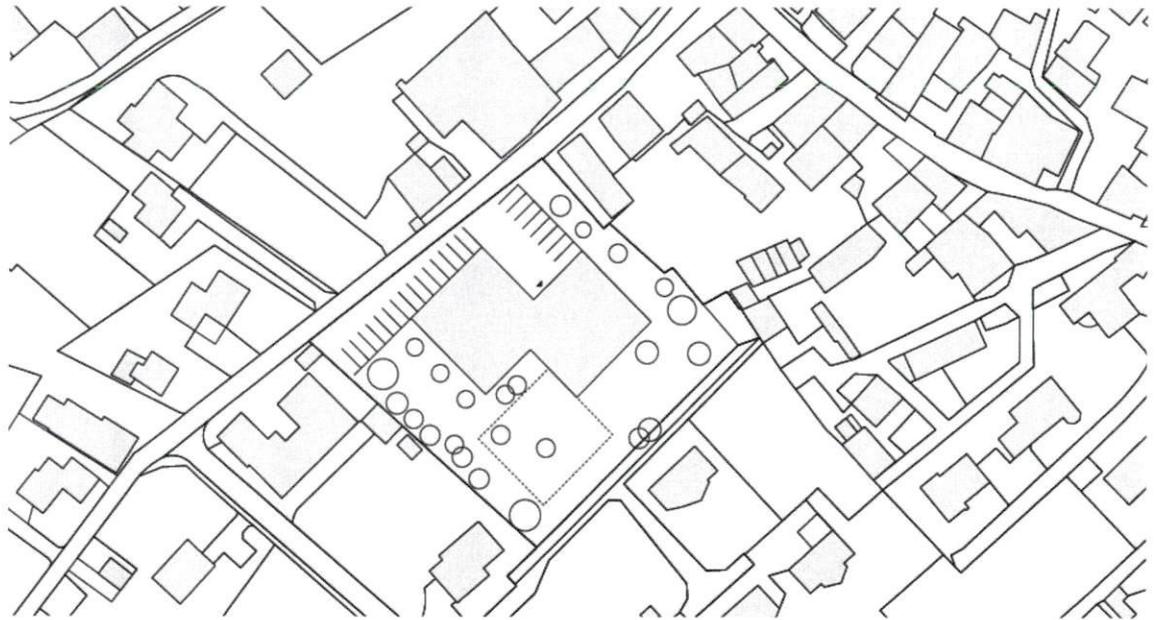
La place d'entrée au nord/est donne accès à l'EMS ainsi qu'au foyer de jour et à l'appartement. L'entrée commune aux différentes parties du programme est jugée peu adaptée à l'indépendance des fonctions souhaitée. Le rez de chaussée est occupé par les parties communes de l'EMS et l'appartement. Les unités de vie de l'EMS prennent place dans les deux étages supérieurs. Elles sont organisées avec intelligence dans les deux volumes soudés et proposent des dégagements de qualité dans la zone centrale. Le foyer de jour occupe l'étage inférieur, il pourrait bénéficier d'un accès indépendant qui en améliorerait le fonctionnement.

La solution proposée pour l'extension, un volume complémentaire adjacent à la première étape, est intéressante en termes de nuisances de chantier. Elle ne parvient toutefois pas à convaincre de la qualité la forme finale.

Le volume proposé se situe dans la moyenne et le projet est globalement économique, mise à part la solution proposée pour le revêtement de façade.

**4<sup>ème</sup> prix**  
**Projet N° 17**

**Frs 10'000.—**  
**Le jardin d'Ardève**



### **Programme, organisation interne**

Un sas d'entrée commun distribue les entrées de l'EMS, du foyer de soins de jour et de l'appartement. Dans l'EMS, l'espace public est articulé par un meuble qui sert d'accueil et de cafétéria. L'espace est ainsi clairement défini et la zone de l'EMS proprement dit est plus intime. Cette dernière comprend le lieu de recueillement, la salle à manger des pensionnaires, le local de pause du personnel et le local d'animation. Ouvertes sur le jardin thérapeutique, ces surfaces peuvent se regrouper en un seul grand espace. Le porte-à-faux offre une zone d'ombre et protège les personnes âgées du soleil.

Toutes ces fonctions sont desservies par une zone de service comprenant la cuisine, l'économat et des zones de stockage et de dépôt. Elle bénéficie d'un accès extérieur indépendant. La connexion directe de cette zone à l'ascenseur permet une communication facile avec la zone de logement à l'étage pour la distribution des repas. Elle permet aussi de sortir les personnes décédées sans se montrer dans l'espace public.

Les étages ont été pensés comme une grande maison. Les espaces sont modulés par deux blocs regroupant tout le programme de service. Chaque zone générée trouve sa fonction en rapport avec sa dimension et ses relations à l'extérieur. Chaque pensionnaire trouvera sa place selon ses envies. Que ce soit dans l'espace commun, la zone tranquille, la salle à manger / activités ainsi que dans des petits salons de discussion plus intimes.

Le foyer de soins de jour et l'appartement sont également accessibles depuis le sas d'entrée principal. L'appartement se trouve au même niveau que l'EMS et est facilement transformable en cabinet médical. Le foyer de soins de jour quant à lui se trouve au rez-inférieur. Accessible par l'ascenseur ou les escaliers, la réception prend toute sa lumière sur une double hauteur.

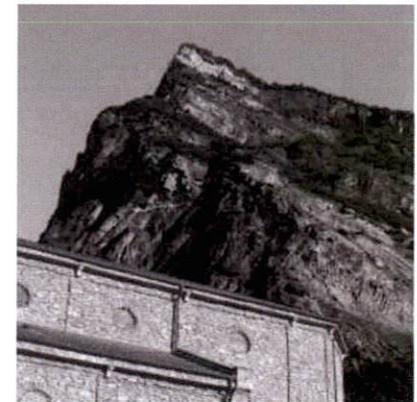
Toute la zone du foyer de soins de jour est de plain-pied avec l'extérieur et bénéficie d'un jardin thérapeutique. Une communication avec la zone des chambres de l'EMS est possible depuis l'ascenseur principal.

### **Aménagements extérieurs**

De par la géométrie du bâtiment, on distingue clairement trois zones d'aménagement. Au nord, en relation avec la route de Dorman, une zone goudronnée pour le parking et l'accès au bâtiment. A l'ouest et au sud, deux jardins thérapeutiques privatisés pour l'EMS et le foyer de soins de jour. Les jardins bénéficient de potagers surélevés pour les activités de jardinage. Des zones d'ombres sous les porte-à-faux offrent des espaces où les pensionnaires peuvent s'asseoir et admirer une végétation très fleurie.

### **Implantation et volumétrie**

Par sa géométrie précise, la forme urbaine proposée crée des dégagements et des tensions. Ce geste dialogue avec les éléments présents sur le site. La volumétrie compacte trouve son équilibre une fois intégrée dans la pente du terrain. Des places se créent et offrent des relations directes de plain-pied avec l'extérieur. Une au nord donne l'accès au bâtiment, une à l'ouest pour l'espace fédératif de l'EMS et une au sud pour le foyer de jour.



### **Matérialité**

Le caractère du projet est à l'image de l'environnement qui l'entoure. En effet, La matérialité minérale et végétale proposée pour ce bâtiment s'inspire du contexte rural et montagnoux. La façade se traduit par un appareillage de pierre. Le revêtement végétal de la toiture ainsi que ses variations de pente atténuent l'impact visuel du bâtiment depuis le haut du village.

### **Approche environnementale**

Le système constructif est simple et économique, les murs et les dalles sont en béton. La forme compacte du bâtiment réduit les déperditions de chaleur par les parois et la toiture végétalisée. Les fenêtres des chambres sont fixes et un portillon permet la ventilation naturelle de ces dernières. Un système de chauffage et de renouvellement d'air par une ventilation contrôlée double-flux, permet une économie de chauffage importante, dans le respect du standard Minergie.



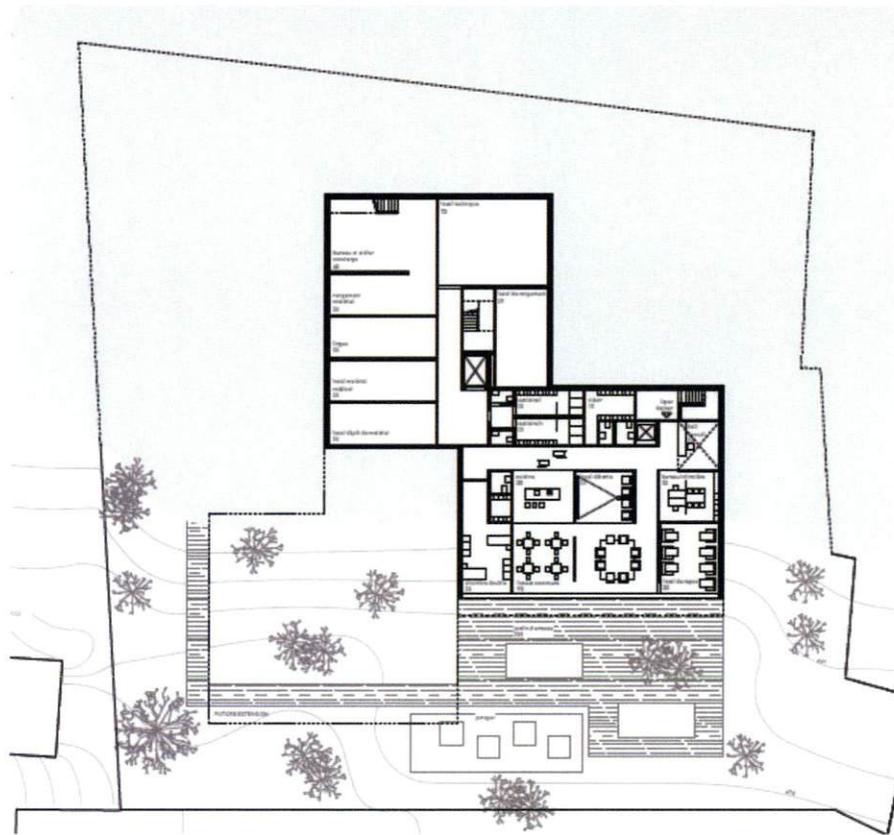
### **Economie générale de la construction**

L'option prise de construire un bâtiment compact sur quatre étages lors de la première étape, le respect strict des surfaces ainsi qu'une simplicité structurelle, assure un coût raisonnable de construction. L'option proposée pour la future extension va également dans ce sens.

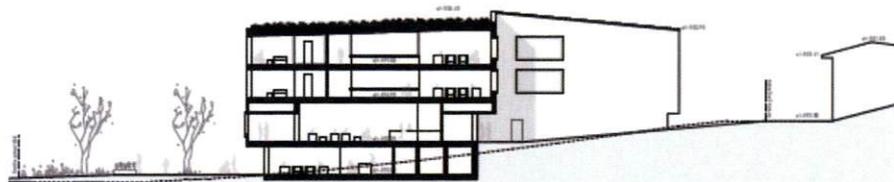
### **Extension**

Dans la même réflexion de dégagement et de tension, la forme urbaine finale vient prendre sa place dans le site et s'intègre dans le bâti existant. Les aménagements extérieurs ne sont pas perturbés et l'extension trouve à nouveau deux relations de plain-pied avec les jardins thérapeutiques. La construction ne perturbe pas le fonctionnement de l'EMS et la connexion au bâtiment se fait simplement par la création de trois ouvertures.

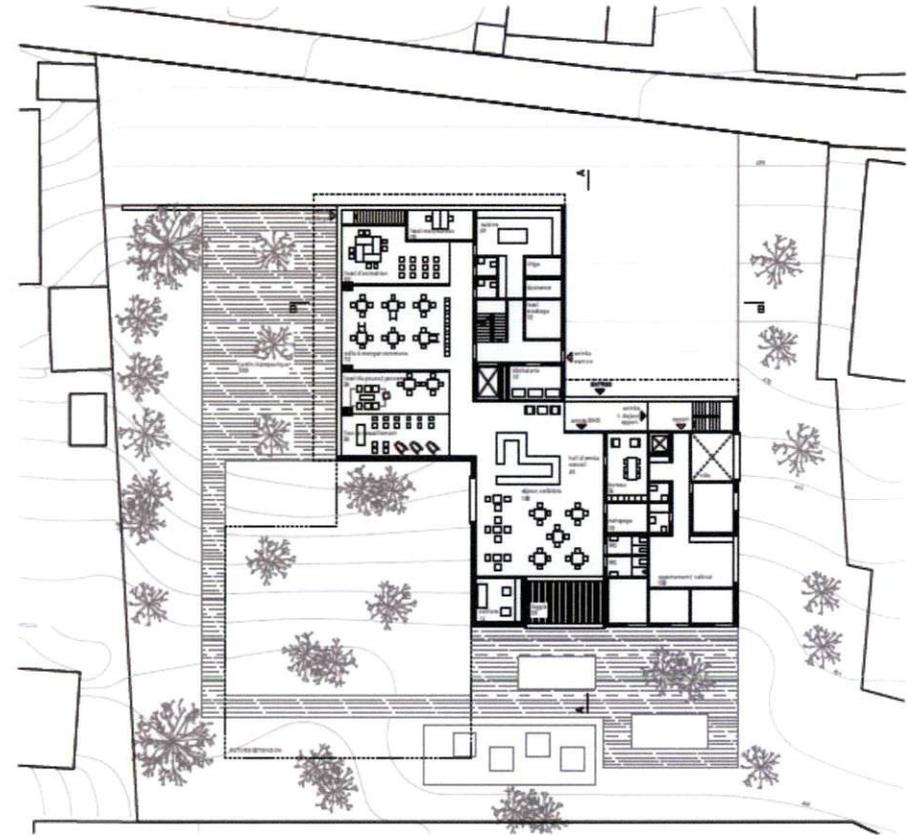




REZ INFÉRIEUR



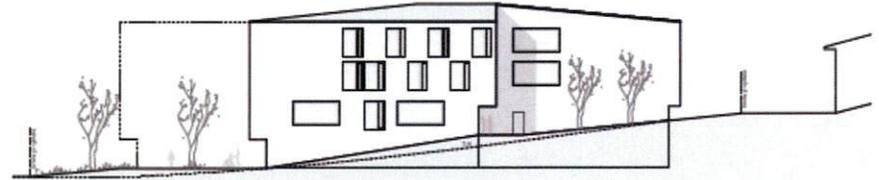
COUPE A



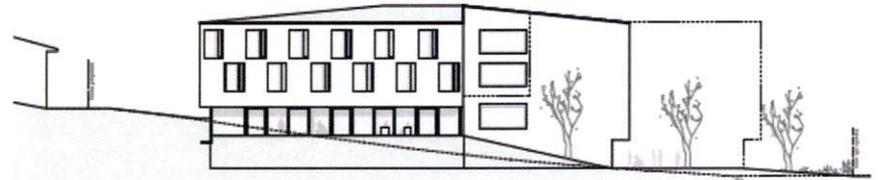
REZ SUPÉRIEUR



COUPE B

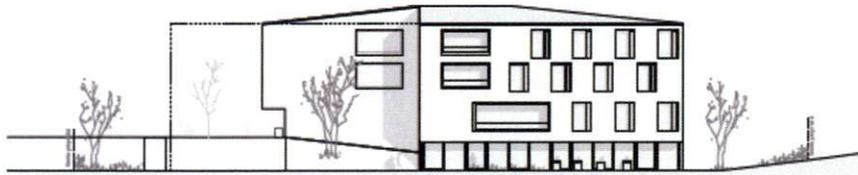
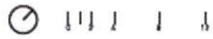


ELEVATION NORD-EST

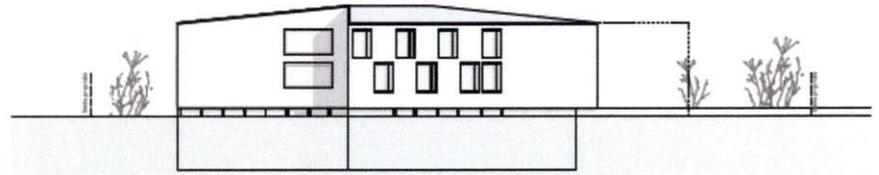


ELEVATION SUD-OUEST

ETAGES 1 - 2



ELEVATION SUD-EST



ELEVATION NORD-OUEST

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL POUR PERSONNES AGEES A LEYTRON

LE JARDIN D'ARDEVE

**Auteur** **Guillaume le Grelle  
et Fabrice Corminboeuf,  
1205 Genève**

**Collaborateur** Nuno Costa



**5<sup>ème</sup> prix**

**Projet N° 5**

**Frs 8'000.—**

**Yvette**

## **Yvette**

Le volume de géométrie compacte à 3 branches est implanté au sommet de la parcelle. Les accès sont tous bien en relation avec la route communale.

Les décrochements de façades, les pans de toiture, l'assemblage des matériaux en font un projet bucolique qui tente de s'apparenter aux constructions environnantes.

L'organisation intérieure des étages avec ses 3 branches est intéressante. Le couloir, bien éclairé, est imaginé en tant que lieu de vie et favorise une vie sociale jusque dans ses moindres recoins. Toutefois l'exiguïté des trois espaces ne permettra pas d'offrir des lieux aisément aménageables par les pensionnaires.

La géométrie complexe de la toiture, si elle peut se comprendre dans la volonté de son auteur de l'intégrer au « Skyline » du village peine à convaincre dans les rapports qu'elle induit avec les séparations intérieures.

La construction de la 2<sup>ème</sup> étape est possible sans remettre en cause le fonctionnement de la 1<sup>ère</sup> étape et sans nuisance constructive majeure. Toutefois, les deux espaces extérieurs créés se retrouveront privés d'une bonne partie de la vue et risqueraient de perdre de leur attractivité.

Les aménagements extérieurs proposent des espaces différenciés, mais au prix de nombreux murs de soutènement.

Le cube de la construction et par conséquent son coût, se trouvent dans la moyenne des projets présentés.



PLAN DE SITUATION

## **Implantation**

Le projet propose un volume compact, rassurant et centralisé qui, à travers sa forme et sa matérialité, s'apparente à la morphologie de Leytron.

Les espaces engendrés par les trois «ailes» du bâtiment créent un lien entre le programme de l'EMS et l'environnement extérieur voisin. La façade sud-ouest qui s'ouvre en direction de la vallée permet aux futurs utilisateurs de disposer d'une vue dégagée (Sensation d'ouverture/perception dans le lointain).

A l'inverse la façade nord-ouest offre un panorama plus ouvert à la fois sur le relief bâti de Leytron et sur l'imposant pic de l'Ardevaz. La toiture composée de plusieurs pans s'intègre au «Skyline» de Leytron.

La silhouette de la construction se comprend comme une continuité du relief environnant.

## **Organisation interne**

Après avoir franchi les deux accès (EMS et foyer de soins de jour) au centre de la façade sur rue, deux percées visuelles traversantes en direction de la vallée s'offrent aux personnes qui entrent dans le bâtiment.

En ce qui concerne l'EMS, l'espace fédératif organisé dans l'aile sud et sud-ouest du bâtiment bénéficie d'un apport solaire et s'ouvre directement sur une «terrasse-jardin» qui invite le pensionnaire à se promener dans les différentes parties du terrain. A l'inverse le foyer de soins de jour est plus introverti, procurant plus de calme à l'espace de repos tout en conservant un accès aisé aux espaces extérieurs et aux zones d'activité commune de l'EMS.

La zone de logements aux étages se compose de deux unités de 16 chambres réparties sur deux niveaux comprenant tous les

éléments nécessaires à l'indépendance et au bien-être des pensionnaires (salons, privés, cuisine équipée, coin TV...). Les zones entre les chambres sont pourvues de nombreuses percées visuelles et incitent les résidents vers les extrémités des ailes où des espaces de salon et de détente s'ouvrent sur le paysage. De plus le puits de lumière de la cage d'escalier permet d'éclairer le cœur du bâti.

L'intégration architecturale dans son contexte offre au pensionnaire un caractère rassurant : le bâtiment fait front à la rue et devient donc imperméable aux nuisances. Néanmoins, il s'ouvre généreusement sur la vallée et les jardins et incite ainsi les résidents à se promener et faire de l'exercice.

## **Aménagements extérieurs**

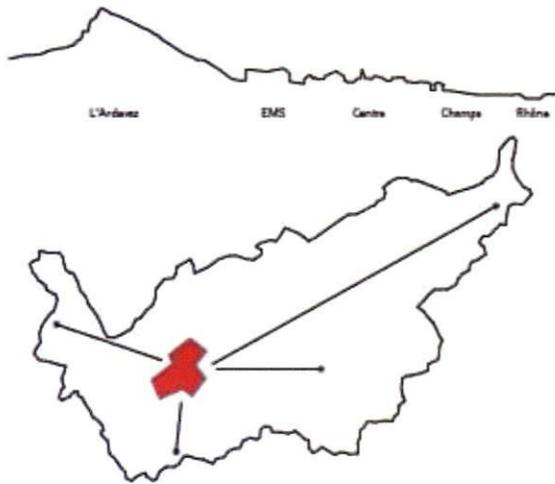
Les aménagements extérieurs sont traités comme des plateaux de sol qui s'accrochent au terrain grâce à des murs de soutènement et au socle du bâtiment qui rappellent les murs en pierres sèches des vignes présents dans les hauts de Leytron. Ces séparations créent des espaces permettant aux pensionnaires de se promener à travers les jardins thématiques et sensoriels.

## **Concept énergétique**

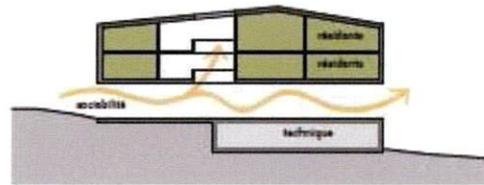
La récupération des eaux pluviales sur les grandes surfaces des toitures sert à l'arrosage des jardins ainsi que pour la substitution de l'eau sanitaire.

Le système du double-flux garantit durant toute l'année un climat agréable pour les futurs habitants de l'EMS et des diminutions des déperditions énergétiques.

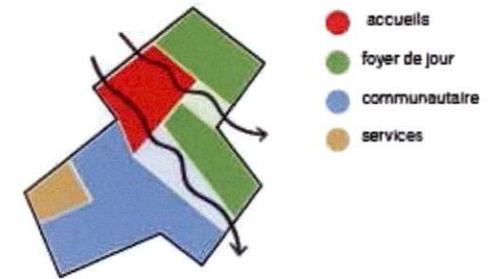
La lumière naturelle entre dans le bâtiment de façon zénithale par un grand puits de lumière jusqu'au rez-de-chaussée et des panneaux solaires permettent de stocker de la chaleur supplémentaire.



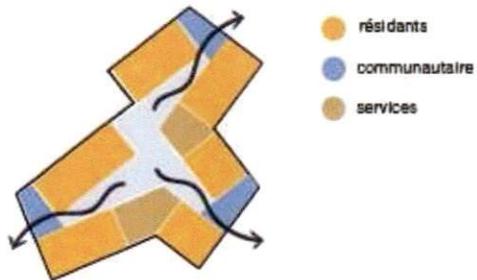
CONNEXIONS



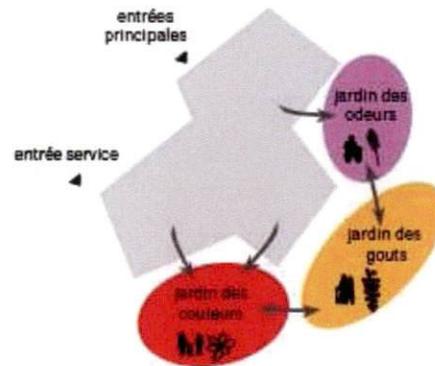
PERMEABILITE



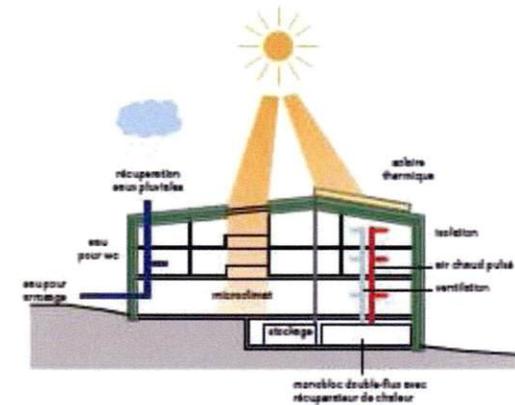
FONCTIONS: REZ



FONCTIONS: ETAGES



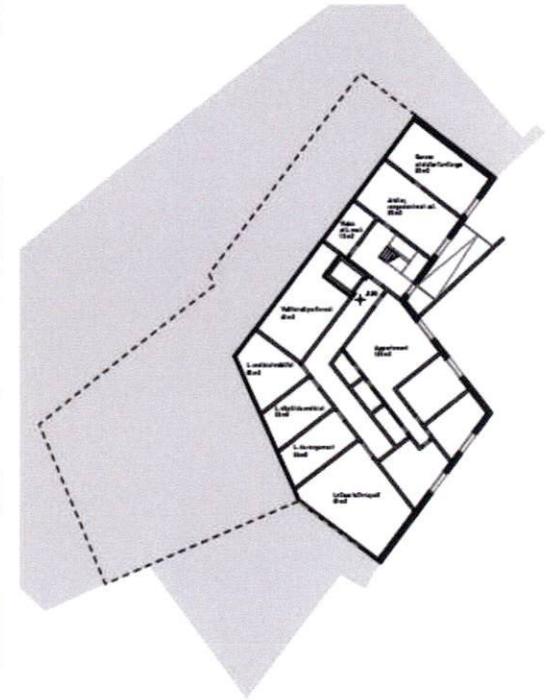
ACCESSIBILITE / PROLONGEMENTS



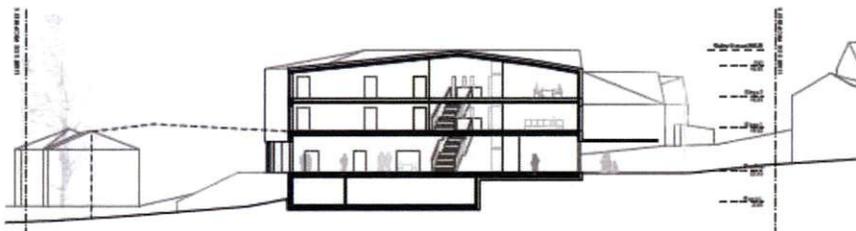
SCHEMA ENERGETIQUE



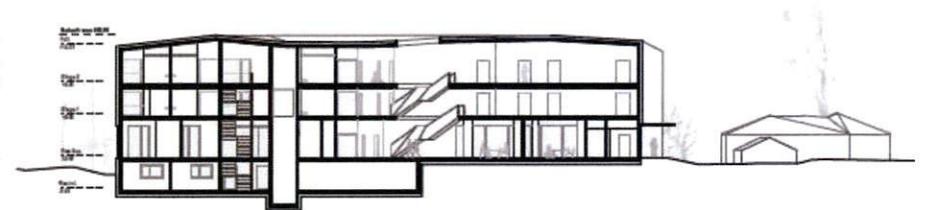
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE - TOPOGRAPHIQUE



PLAN DU REZ INFERIEUR



COUPE A



COUPE B



PLAN DU 1er ETAGE



PLAN DU 2ème ETAGE



COUPE C



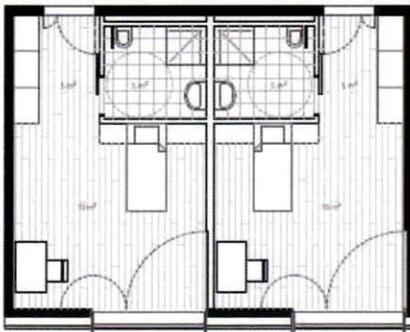
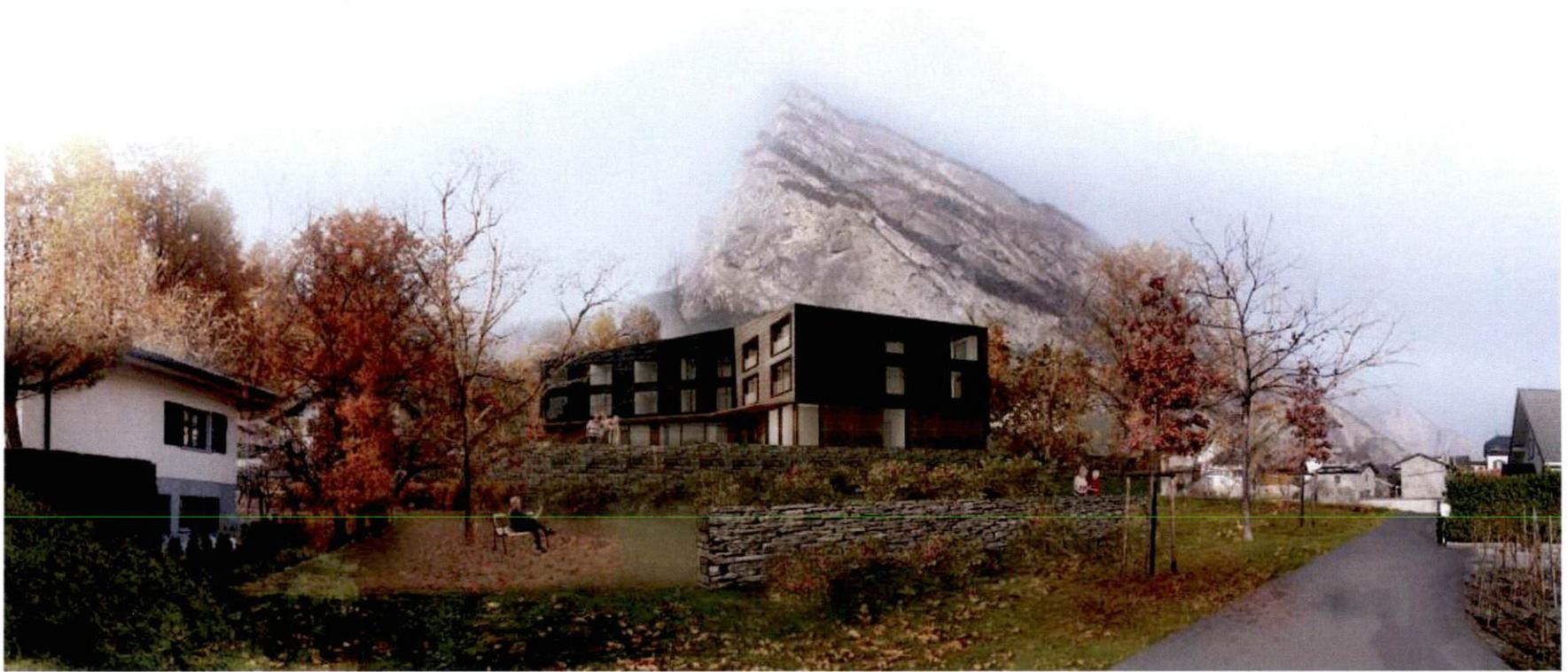
ELEVATION NORD OUEST



ELEVATION SUD OUEST



ELEVATION SUD EST



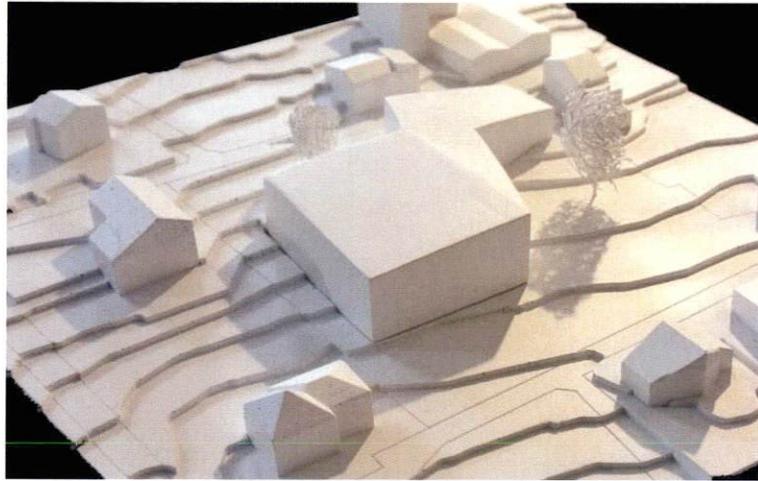
CHAMBRE TYPE



**N° 1**  
**Auteur**

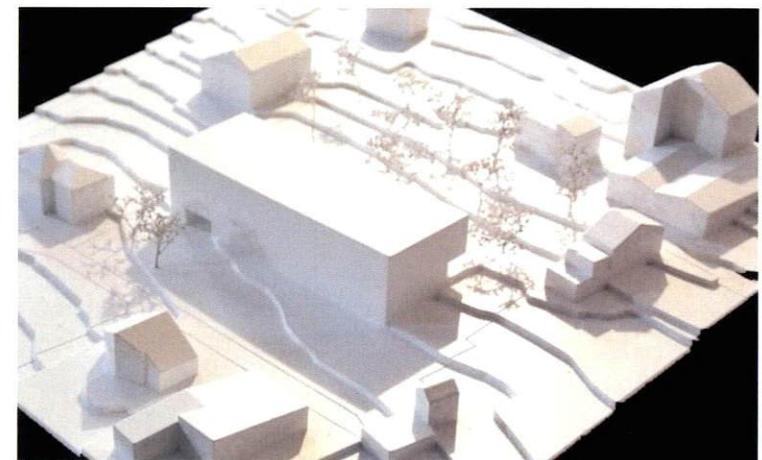
**Home sweet home A**  
**CRB Architectes, 1911 Ovronnaz**

**Collaborateurs** Sébastien Bourgeois  
Maxime Roch  
Bastien Charvoz



**N° 2**  
**Auteur**

**Village People**  
**Demerci Architectes HES**  
**3977 Granges**



**N° 3**  
**Auteur**

**La Kabane**  
**GAME-VS Sàrl,**  
**1920 Martigny**

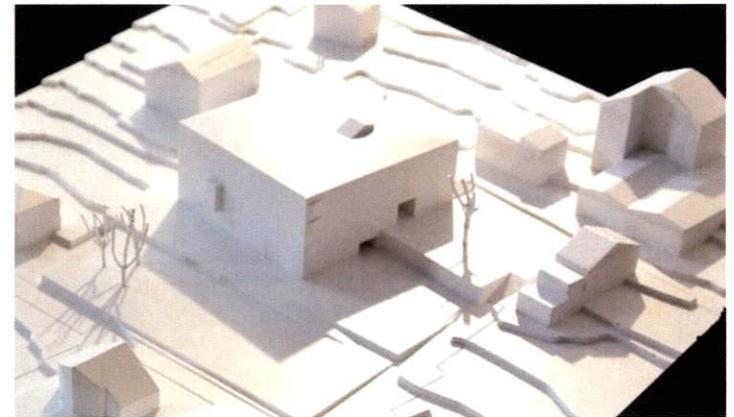
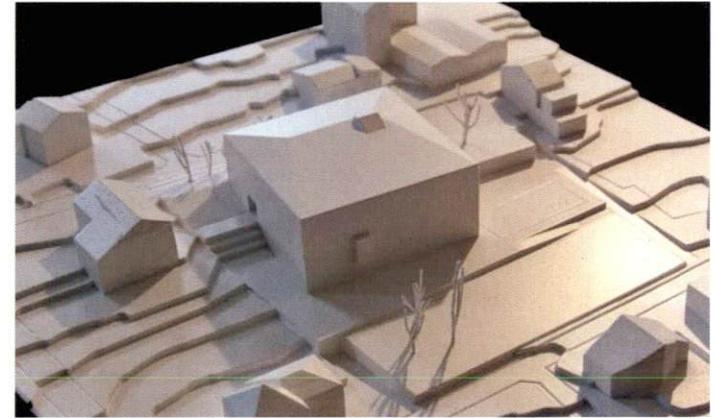
**Collaborateurs** Michael Darbellay  
Nicolas Meilland  
Stéphane Schers



**N° 4**  
**Auteur**

**La Grande Maison**  
**Lukas Meyer Ira Piattini,**  
**6900 Lugano**

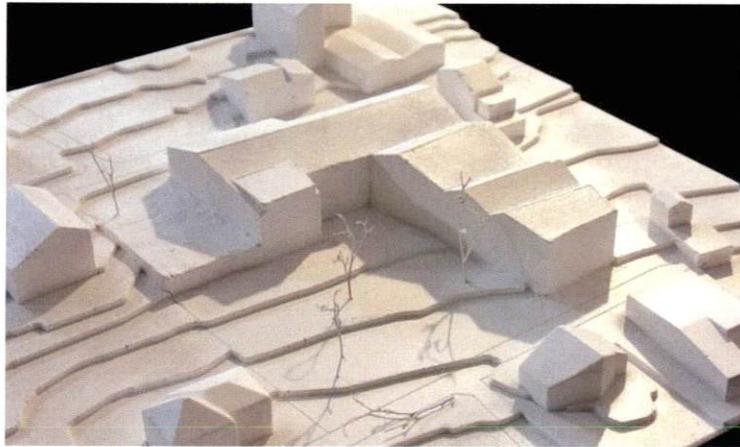
**Collaborateurs** Monica Tamagni  
Fabrizio Bombelli  
Sophie Ambroise



**N° 6**  
**Auteur**

**Malvoisie**  
**Ippolito & Imhof,**  
**Londres**

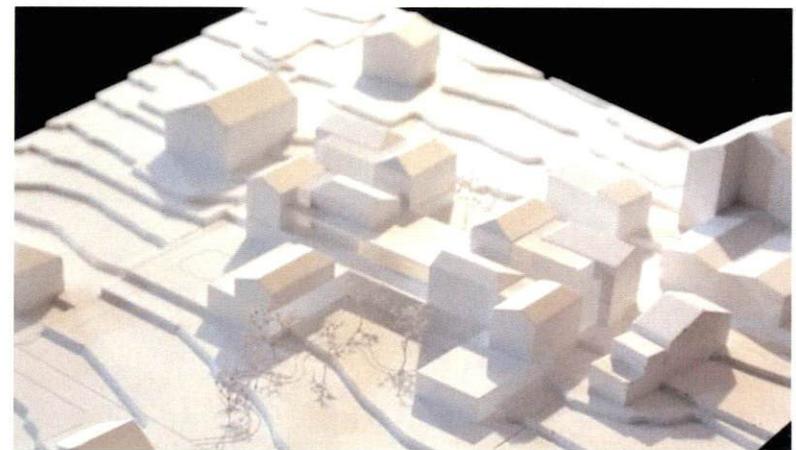
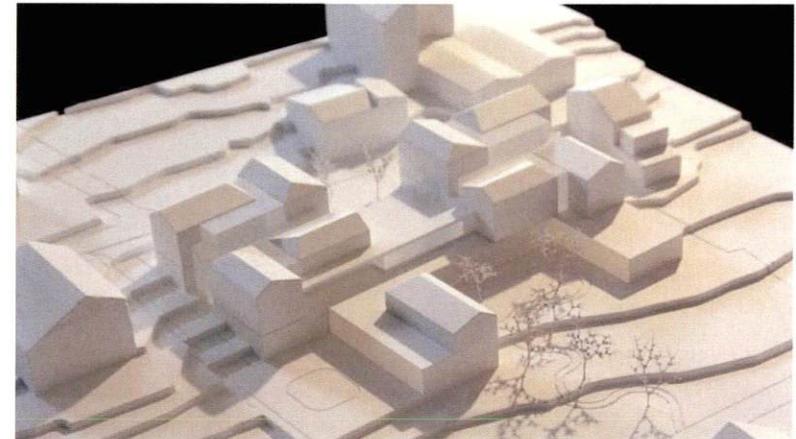
**Collaborateurs** Josiane Imhof  
Antonio Ippolito



**N° 7**  
**Auteur**

**Rousseau**  
**Federico Architec**  
**1205 Genève**

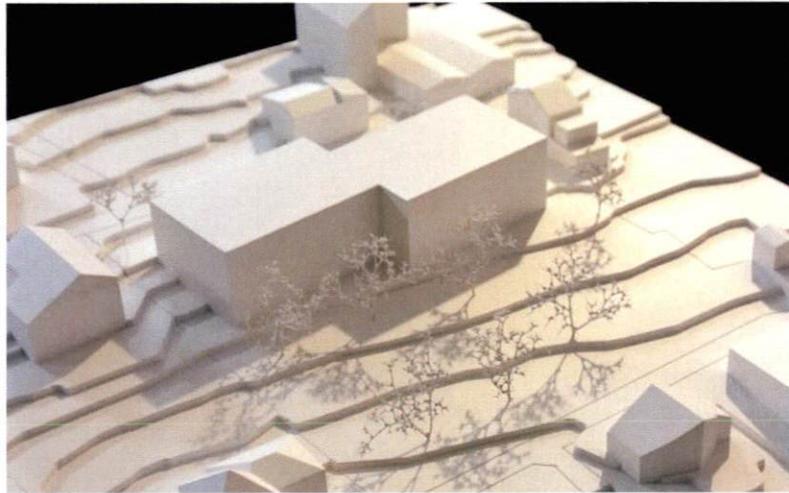
**Collaborateur** Saskia Matthey



**N° 9**  
**Auteur**

**Toi et Nous**  
**MBD SA, Architectes SIA,**  
**1950 Sion**

**Collaborateur** Jérôme Déchanez



**N° 11**  
**Auteur**

**Papillon**  
**André et Christophe Salamin Sàrl,**  
**1934 Le Châble**

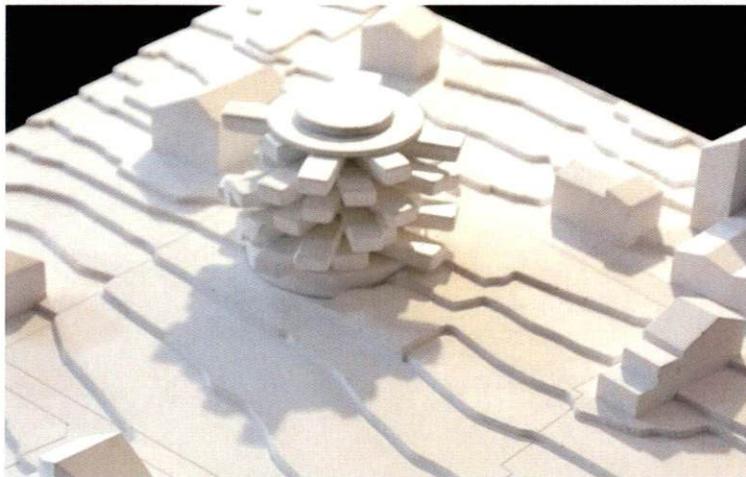
**Collaboratrice** Lorianne Maret



**N° 12**  
**Auteur**

**Fleur**  
**Adt Architektur & Design GmbH,**  
**3942 Raron**

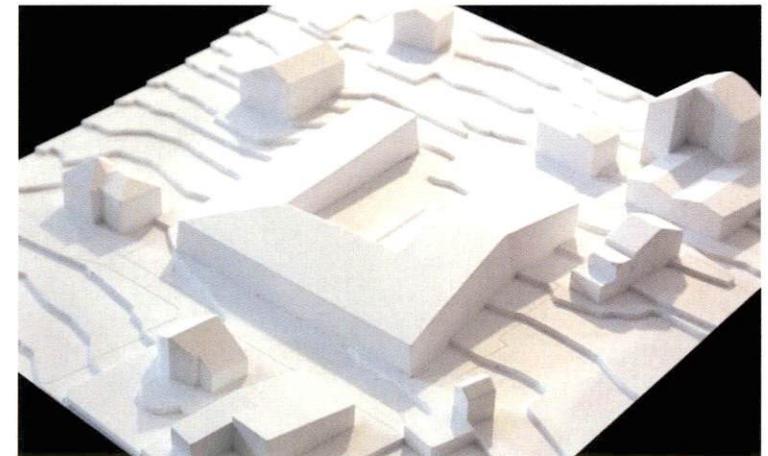
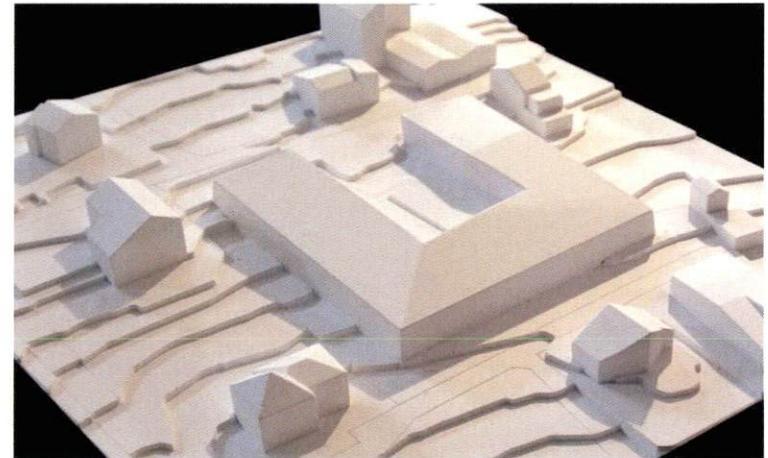
**Collaborateurs** Daniel Troger  
Christian Steiner  
Eva-Maria Troger-Salzgeber  
Jeanine Burgener



**N° 13**  
**Auteur**

**Vivre**  
**Raymond Theler,**  
**3900 Brig**

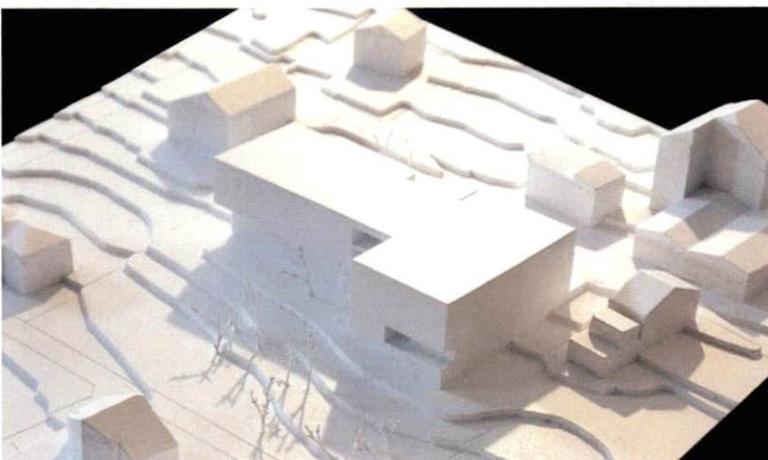
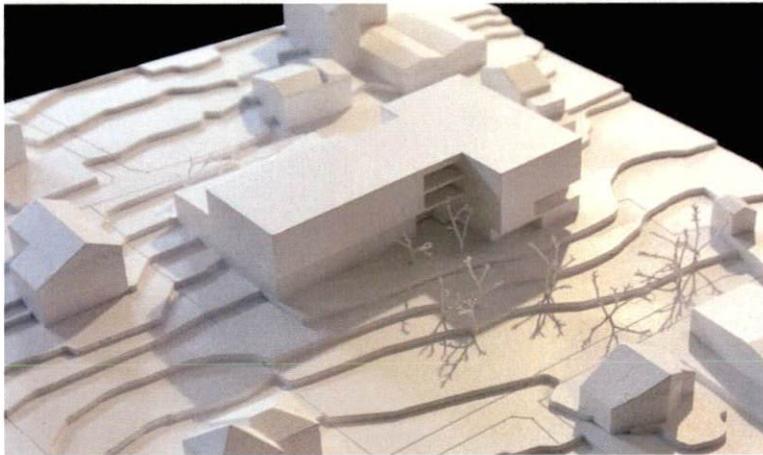
**Collaborateurs** Christof Wyer  
Elvir Wyer  
Margot Clausen  
Marc Theler



**N° 14**  
**Auteur**

**Scintillation**  
**Delaloye Architectes,**  
**1920 Martigny**

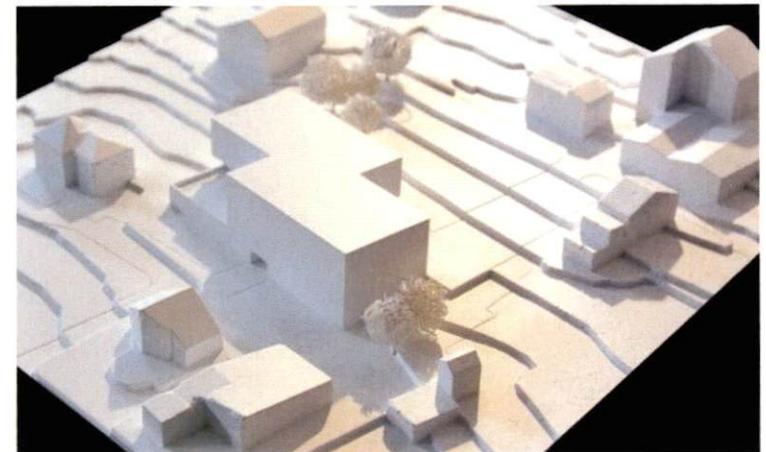
**Collaborateurs** Luc Delaloye  
François Delaloye  
Emmanuelle Neyt  
Isabelle Mecquart  
Lauranne Baudin



**N° 15**  
**Auteur**

**U dzete dè Laitron**  
**D4 Atelier d'Architecture,**  
**1003 Lausanne**

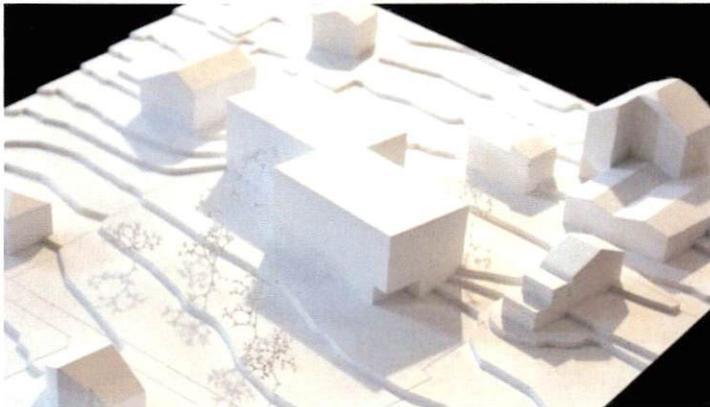
**Collaborateur** Guilherme Pinto



**N° 16**  
**Auteur**

**Regards Croisés**  
**Lemanarc SA,**  
**1003 Lausanne**

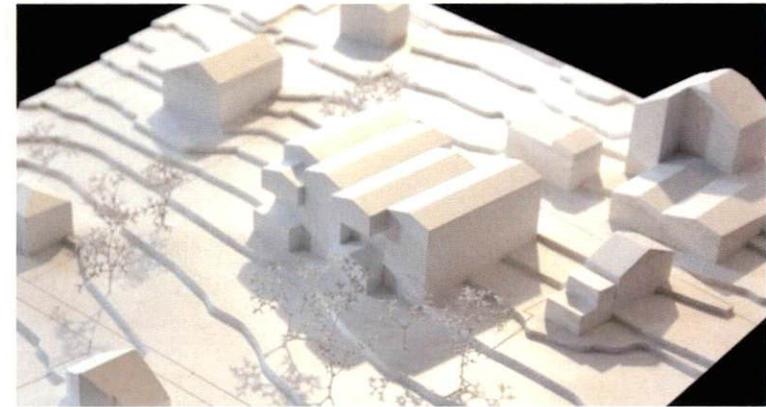
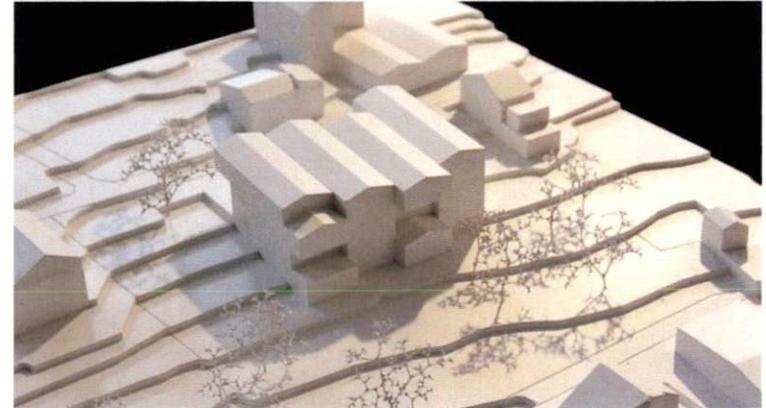
**Collaborateurs** Xavier Marlaire  
Laura Aparicio  
Miguel Setas  
Arnaud Bovet  
Simon Potier  
Vincent Zhang



**N° 19**  
**Auteur**

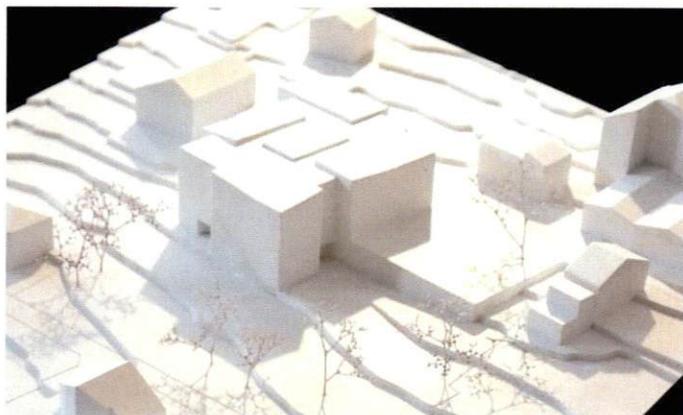
**Home sweet home B**  
**François Meyer Architecture FAS-HES,**  
**1950 Sion**

**Collaborateurs** Michaël Guex  
Jonas Krekic  
Muriel May  
Barbosa Pisalova  
Nicolas Sedlatchek



**N° 20**  
**Auteur**

**Diagonale**  
**Frédéric Jordan,**  
**8047 Zürich**



**N° 21**  
**Auteur**

**Orlaia**  
**Bonnard Woeffray architectes FAS-SIA,**  
**1870 Monthey**

**Collaborateurs** Ewout Gysels  
Diogo Marques  
Valérie Cina

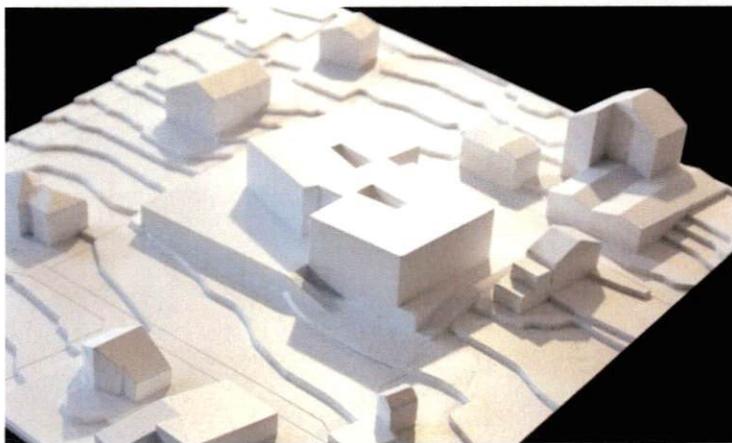
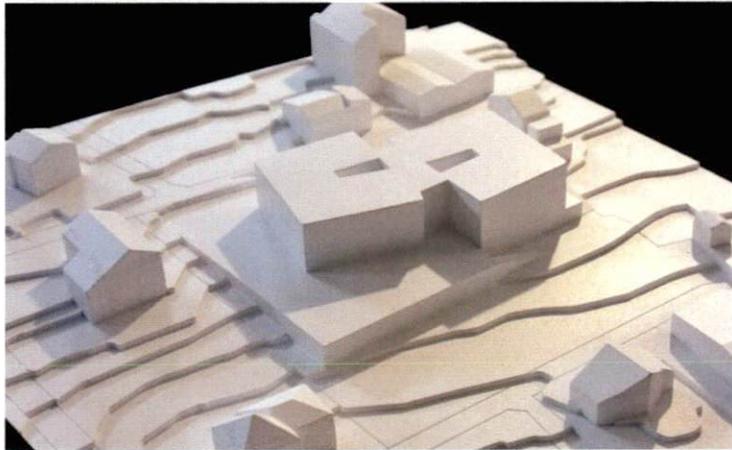


**No 22**  
**Auteur**

**Ginette**  
**Cagna + Wenger architectes SA,**  
**1950 Sion**

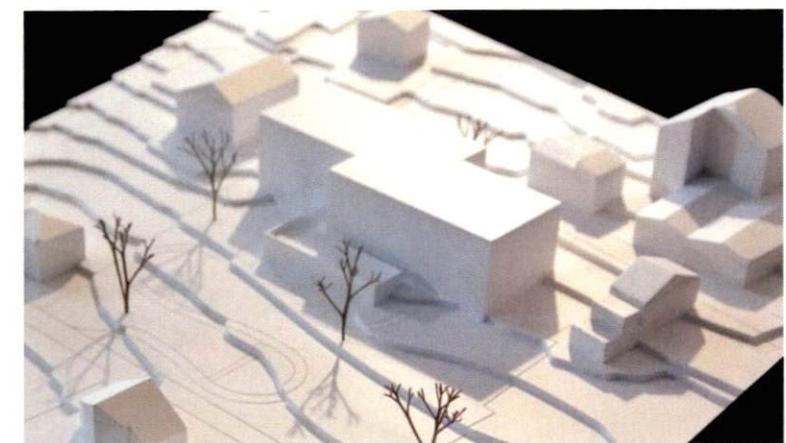
**Collaborateurs** Pierre Cagna  
Grégoire Wenger  
Frédéric Dayer

Joël Loutan  
Estelle Felske  
Grégory Perruchoud



**No 23**  
**Auteur**

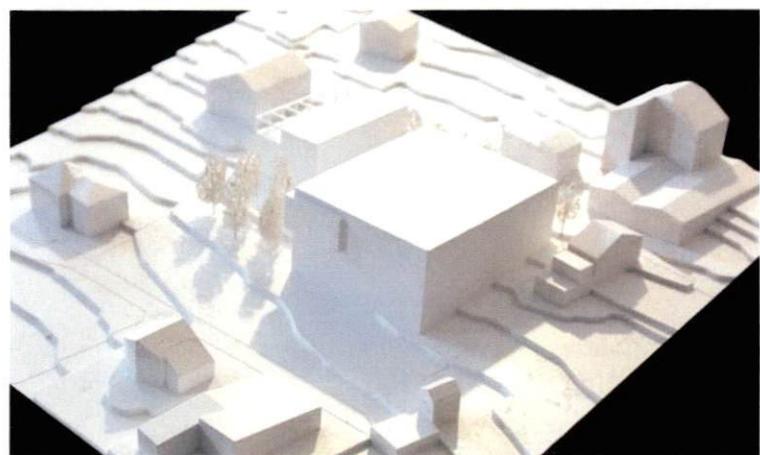
**Crocus**  
**Mélanie Jeanneret architecte MSc EPF,**  
**8102 Oberengstringen**



**N° 24**  
**Auteur**

**Tintin**  
**Architektur Atelier Balzani GmbH,**  
**3900 Brig**

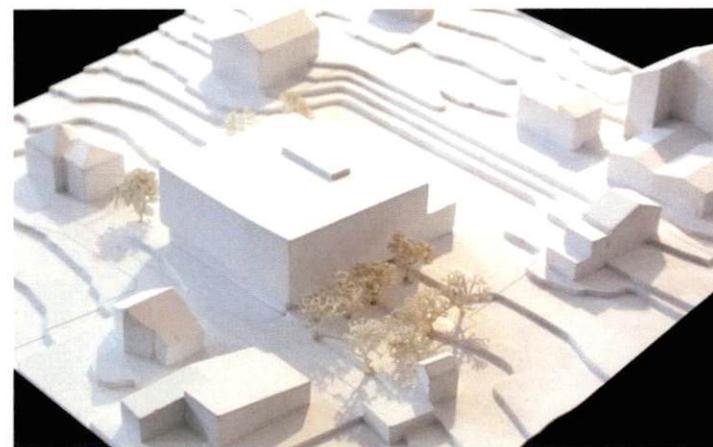
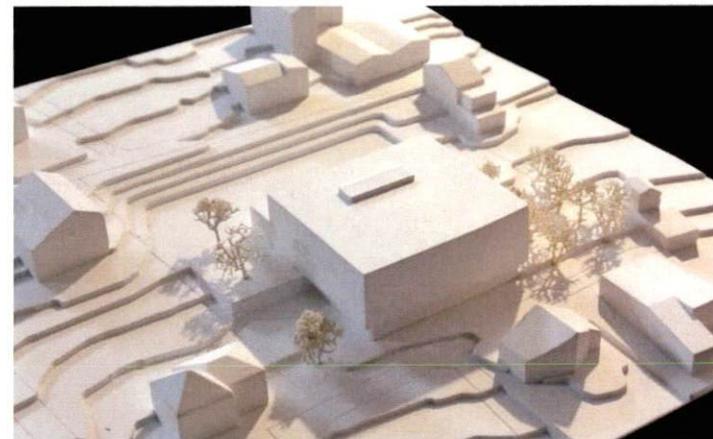
**Collaborateurs** Elias Balzani  
Federico Balzani  
Felix Grundhöfer  
Silvan Willisich



**N° 25**  
**Auteur**

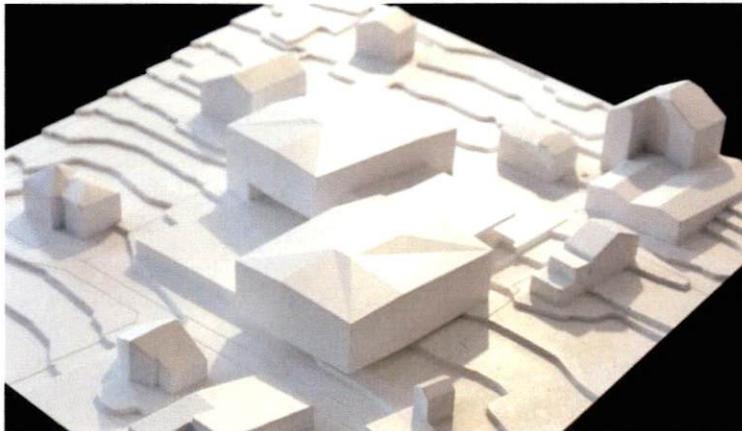
**La Rosablanche**  
**Gérard Disner Sàrl,**  
**1955 St-Pierre-de-Clages**

**Collaborateur** Gabriel Disner



**N° 26**  
**Auteur**

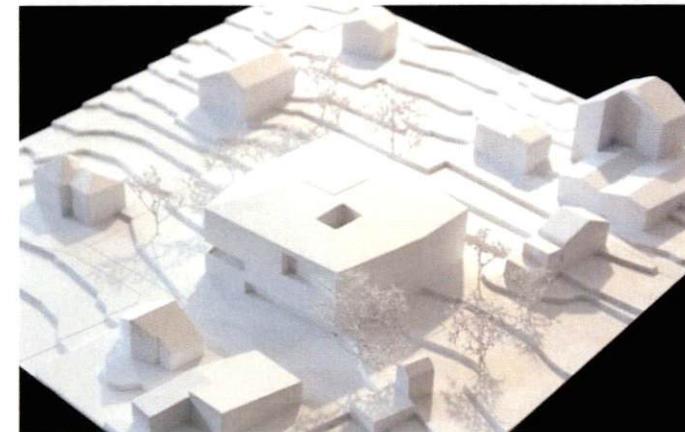
**Les Capites des Mémoires**  
**Giorgio Campedel,**  
**6900 Lugano**



**N° 27**  
**Auteur**

**Cocoon A**  
**Link Architectes SA,**  
**1814 La Tour-de-Peilz**

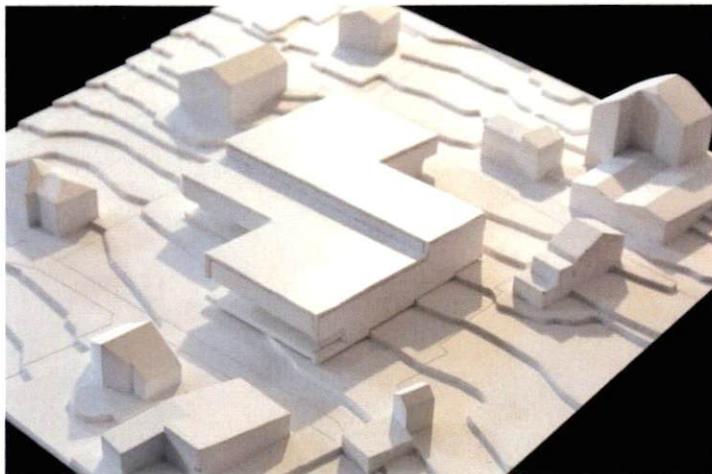
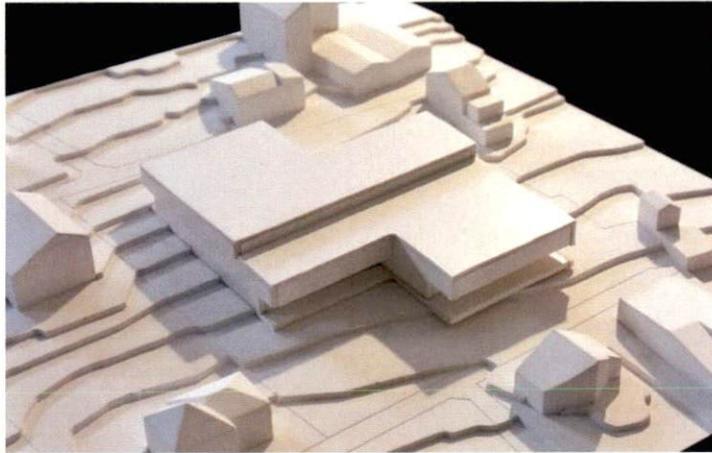
**Collaborateurs** Stéphane Link  
Jean-Pierre Dind  
Steeve Gerbex  
Christophe Donner  
Florent Rouvenaz  
Thibault Repond



**N° 28**  
**Auteur**

**Cocoon B**  
**Loïc Chareyre**  
**& Jean-Michel Bozetto Sàrl,**  
**1205 Genève**

**Collaborateurs** Loïc Chareyre  
Jean-Michel Bozetto



**N° 29**  
**Auteur**

**Vie Gnoble**  
**CYMM Architetti,**  
**6962 Viganello**

**Collaborateurs** Chen Yan Yan  
Massimo Muscaritolo

